

**COMPTES CONSOLIDÉS
SEMESTRIELS CONDENSES
30 juin 2021**

I. Contexte économique du 1^{er} semestre et perspectives du 2nd semestre 2021

1/ L'activité repart avec la réouverture de l'économie au second semestre

L'économie française a connu en 2020 sa plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale, avec une chute du PIB de 8.3% sur l'ensemble de l'année. L'inflation a ralenti avec une croissance annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé passant de 1.2% en 2019 à 0.5 % en 2020.

Après un quatrième trimestre 2020 marqué par le deuxième confinement national (- 1,5 % par rapport au troisième trimestre), le PIB a été presque stable (- 0,1 %) au premier trimestre 2021.

Les mesures de soutien aux ménages, en particulier les dispositifs d'activité partielle ont permis de préserver une part importante de l'emploi et des revenus disponibles des ménages.

Depuis début mai néanmoins, tous les indicateurs économiques indiquent une nette reprise, en lien avec la levée des mesures de confinement et la généralisation de la vaccination en France.

Ainsi, l'activité a progressé de + 0,7 % au deuxième trimestre (par rapport au trimestre précédent). En juin, le climat des affaires a poursuivi son embellie et se redresse en particulier dans les services et le commerce de détail, secteurs très affectés par les restrictions sanitaires et donc dynamisés par leur levée progressive.

Du point de vue de la demande, la consommation des ménages, stimulée par la levée des restrictions, aurait été le principal moteur de cette progression. Les échanges extérieurs y auraient également contribué via les exportations qui bénéficient de la reprise de la demande mondiale adressée à la France, dans un contexte d'amélioration globale de la situation sanitaire chez nos partenaires.

2/ Fin 2021, l'économie française retrouverait à peu près son niveau d'avant-crise

Selon les enquêtes de conjoncture, tant les chefs d'entreprises que les ménages semblent balayer les doutes qui peuvent subsister quant à l'éventuelle persistance de la pandémie et des mesures de restrictions : l'espoir représenté par la vaccination passe devant la menace de nouveaux variants.

En juin, la confiance des ménages a ainsi retrouvé son niveau d'avant-crise, et le climat des affaires se situe au plus haut depuis 2007. Une résurgence de l'épidémie n'est certes pas exclue, mais les agents économiques semblent considérer qu'elle n'entraînerait pas forcément de mesures de restrictions aussi sévères que lors des vagues précédentes. Sous cette hypothèse, l'activité économique française pourrait retrouver à peu près son niveau d'avant-crise dès la fin 2021.

L'Allemagne retrouverait également son niveau d'avant-crise d'ici la fin 2021, précédée par les États-Unis qui l'auraient atteint dès ce printemps. Parmi les grandes économies européennes, l'Espagne resterait la plus affectée (à 3 % sous son niveau d'avant-crise en fin d'année), tandis que l'Italie et le Royaume-Uni seraient dans une situation intermédiaire.

3/ Les banques centrales face à une crise inédite

L'intervention rapide et de grande ampleur des banques centrales illustre le caractère inédit de la crise depuis mars 2020. Les mesures prises ont notamment permis de garantir le financement à faible coût des entreprises et des États alors que l'activité économique chutait.

Face à la crise sanitaire, la réaction des banques centrales américaine et européenne a été très forte et a consisté à augmenter significativement les rachats d'actifs sur les marchés financiers pour garantir la stabilité financière.

Cette politique s'est traduite par une hausse sans précédent du bilan des banques centrales américaine et européenne. Le bilan de la BCE a augmenté de 2 800 milliards d'euros entre la mi-mars 2020 et fin avril 2021, soit une augmentation de 60 %. L'ensemble des actifs de la BCE représentent actuellement plus de 60 % du PIB de la zone euro de 2019.

Les mesures prises ont permis aux entreprises de continuer à se financer, malgré la chute de l'activité, en permettant notamment de maintenir des conditions favorables de crédit bancaire pour les agents économiques.

À titre illustratif en zone euro, l'encours de crédit des entreprises a globalement augmenté de 5,5 % en 2020 (contre 1,8 % en 2018 et 1,6 % en 2019). Cette augmentation de l'encours de crédit aux entreprises s'explique à la fois par des facteurs de demande et d'offre. Du côté de la demande, les besoins des entreprises en trésorerie sont brusquement devenus importants face à la chute de leurs revenus et au maintien de certaines de leurs dépenses, notamment les loyers ou une partie des salaires. Du côté de l'offre ensuite, les banques, incitées par la BCE mais aussi par des mesures spécifiques nationales (prêts garantis par exemple) ont pu continuer de prêter aux entreprises, considérant que celles-ci représentaient toujours une demande solvable face à une crise dont l'origine est exogène à la situation économique.

1/3 des ménages ont un crédit immobilier, un record et un des meilleurs niveaux depuis 2000. Les offres de crédits immobiliers sont toujours à un taux historiquement bas avec un coût du crédit qui ressort en moyenne à 1.03% sur 20 ans selon l'observatoire Crédit Logement. L'épargne des Français n'a fait qu'augmenter au fil des confinements.

4/ Les actions des banques centrales ont également facilité les emprunts publics

Les États ont emprunté massivement pour financer les dispositifs de soutien à l'économie et compenser la baisse des recettes budgétaires. La dette publique rapportée au PIB a ainsi fortement augmenté entre fin 2019 et fin 2020 dans les principaux pays de la zone euro. Cependant, le service de la dette des pays européens, qui représente les intérêts versés par les États, est resté très modéré, grâce à la faiblesse des taux d'intérêt.

Depuis fin 2020, les taux souverains européens ont légèrement remonté. Le taux français à 10 ans s'établit ainsi un peu au-dessus de 0 % depuis la mi-mai 2021, après un point bas à -0,45 % en décembre 2020. Cette remontée récente des taux souverains reflète un redressement des perspectives de croissance et d'inflation, qui incite les investisseurs à détenir des actifs à plus haut rendement comme les actions, comme en témoigne l'évolution du CAC40 sur le 1^{er} semestre 2021 (+ 17,2 %).

5/ Le taux de chômage ne connaîtrait pas de nouveau pic

Pendant la crise sanitaire, l'emploi salarié a beaucoup moins chuté que l'activité économique, notamment grâce au recours massif au dispositif d'activité partielle. D'ici la fin 2021, ce dispositif sera progressivement resserré, en lien avec le rebond attendu de l'activité économique et de l'emploi (déjà réel au premier trimestre).

Au total, l'emploi salarié augmenterait de plus de 300 000 en 2021, retrouvant lui aussi fin 2021 son niveau d'avant-crise. La remontée conjointe du nombre d'actifs et du nombre de personnes en emploi conduirait à une quasi-stabilité du taux de chômage (8,2 % prévu fin 2021, après 8,1 % début 2021, un niveau proche de celui d'avant-crise).

6/ Focus Hauts de France

Sous perfusion en 2020, l'économie des Hauts-de-France semble retrouver des couleurs début 2021. L'emploi est en légère hausse (+ 0,4%) et la création d'entreprises a gagné près de 7% sur le 1^{er} semestre. Selon l'INSEE, la reprise au 2^{ème} trimestre 2021 serait dynamique, en grande partie grâce au rebond de la consommation des ménages.

La création d'entreprises a atteint des records en 2020, essentiellement portée par les microentreprises (+ 12%) dans des secteurs bien distincts : la livraison à domicile et la vente à distance.

La région a connu un recul historique de défaillances d'entreprises (baisse de 46 % de mars 2020 à mars 2021), en raison des mesures de soutien aux entreprises. Les défaillances devraient toutefois repartir à la hausse en 2021.

II. Activités métiers au 1^{er} semestre 2021

En 2021, le Groupe prépare son prochain plan stratégique à moyen terme, qui devra le placer sur une trajectoire favorable pour aborder la fin de la décennie. Ce plan intègrera notamment les premiers enseignements de la gestion de la pandémie et tiendra compte des évolutions sociétales qui marqueront la fin de la décennie 2020 (vieillesse de la population, recomposition des territoires, lutte contre le réchauffement climatique).

Soucieux de renforcer dès à présent ses moyens et atouts pour inventer la banque de demain, le Crédit Mutuel Nord Europe rejoindra dès le 1^{er} janvier 2022 Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Grâce à sa solidité financière et la pertinence de son modèle, comme en attestent ses résultats, le CMNE entend bien contribuer activement à la construction d'un Crédit Mutuel toujours plus fort au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'année 2021 est marquée par la mise en place de différents groupes de travail, afin de préparer efficacement la mise en œuvre de cette stratégie d'adhésion à l'Alliance Fédérale au 1^{er} janvier 2022.

1) La bancassurance

1.1) Le réseau français – CMNE

À fin juin 2021, sur le réseau France, la collecte nette cumulée en **épargne bancaire** s'élevait à 510 M€ (soit 339 M€ de moins par rapport à la réalisation à fin juin 2020). Ce montant, même si moins important qu'en 2020, reste élevé et s'explique par la période COVID pendant laquelle l'épargne des clients a fortement augmenté. Une partie importante de cette somme est issue de la collecte nette cumulée sur les comptes courants particuliers et professionnels (257 M€), ainsi que la collecte nette cumulée sur les livrets bleus (118 M€). En **épargne financière**, la décollecte nette cumulée à fin juin 2021 s'élève à -357 M€ (contre une collecte de 353 M€ à fin juin 2020). En **épargne assurance**, la légère décollecte (-15 M€ contre -57 M€ à fin juin 2020) s'explique par les sorties sur les fonds Euros (-52 M€).

En **matière de crédits**, la production cumulée tous crédits confondus s'affiche à 1 308 M€ (vs 1 128 M€ à fin juin 2020). La production cumulée en **crédit consommation** s'élève à 367 M€ à fin juin 2021 (+24,5 % par rapport à fin juin 2020) s'expliquant par un premier semestre 2020 fortement impactée par plusieurs mois de confinement. La production cumulée en **crédit professionnels / agriculteurs** diminue quant à elle de 31,2 %, pour atteindre un montant de 282 M€ (contre 410 M€ à fin juin 2020). Ce sont notamment les crédits professionnels qui génèrent 172 M€ de production cumulée à fin juin 2021 (dont 22 M€ de PGE), contre 322 M€ à fin juin 2020 (dont 205 M€ de PGE). La production en **crédit immobilier** est quant à elle en hausse de +55,8 % et s'affiche à 658 M€ (contre 422 M€ à fin juin 2020). Cette progression s'explique principalement par un premier semestre 2020 impacté par la suspension des transactions immobilières pendant le confinement.

Concernant les programmes **d'investissements immobiliers AFEDIM**, 583 réservations ont été enregistrées à fin juin 2021, soit une hausse de 64 % par rapport à l'an dernier.

En matière d'**assurances de biens et de personnes**, le CMNE enregistre une hausse de la production cumulée d'assurances de biens de 32,7 % par rapport au niveau de juin 2020, ainsi qu'une hausse de 54,6 % en assurances de personnes.

Sur le plan commercial et malgré les périodes de confinement, le CMNE a poursuivi le développement de sa gamme de produits ainsi que l'enrichissement de son offre dans le domaine de l'immobilier (services liés à l'aménagement du logement, aide à l'acquisition / vente, études de solvabilité prospects acquéreurs...).

Par ailleurs, le maintien du contact à distance, via des webinaires, a permis d'accompagner nos clients autour des univers du logement, de la sécurité, de la mobilité et de la santé.

C'est par le « Management de la Performance Collective » que le CMNE assure la réalisation de ses orientations. Cette démarche vise à ne communiquer aucun objectif individuel, uniquement des objectifs commerciaux partagés par tous au sein de l'agence. Précurseur, le CMNE a initié ce projet dès 2017 sur la base du volontariat. Depuis le 1^{er} semestre 2021, ce type de management est pratiqué par 100 % des collaborateurs du CMNE.

1.2) Le réseau belge – Beobank

Au début de l'année 2021, Beobank s'est concentrée sur la poursuite de sa stratégie initiée en 2019 et déployée au travers de plusieurs **projets de croissance prioritaires**. Cette stratégie de développement peut être résumée en 3 points : la diversification et la croissance des revenus, la surveillance et la gestion efficace des coûts et le besoin permanent de rester agile et flexible à tous les niveaux.

En début d'année, Beobank a confirmé les bons résultats commerciaux de fin 2020 en enregistrant des résultats exceptionnels sur toutes les lignes de produits et des records historiques. L'activité PRO a pris son envol et a marqué un virage, les ouvertures de comptes et le nombre de crédits professionnels sont en forte augmentation et la collaboration PRO-Retail-Premium bat son plein. Le nouveau modèle de segmentation Invest et la nouvelle stratégie portent leurs fruits et se traduisent par une très forte production.

Au niveau du réseau, Beobank poursuit le projet « Vision Canaux 2025 », dont l'objectif est **d'offrir des expériences personnalisées et omnicanales** aux clients et prospects. **Un nouveau système de commissionnement**, implémenté au 1^{er} janvier pour les agents indépendants afin d'être plus en ligne avec la réalité du marché, la stratégie multi-produits, la croissance Wealth et PRO et l'intégration clients de Beobank, a un impact positif au niveau financier et comportemental.

L'organisation interne a également été revue en créant un **programme d'excellence opérationnelle** qui va accompagner la banque dans la transformation de ses processus afin d'améliorer le service rendu, optimiser les coûts de structure et contribuer au développement des collaborateurs.

Beobank a aussi continué à préparer les infrastructures futures, comme le nouveau siège « Beobank House ». Dans le cadre du projet « Zero Paper », la consommation et l'archivage de papier ont été considérablement réduits par la hausse de l'utilisation de solutions digitales. Dans le réseau, cela se traduit par la poursuite de la transformation graduelle des agences vers le Concept « Open ». D'autre part, la poursuite de l'adaptation de l'infrastructure des points de vente, dans le cadre du projet de déploiement de la solution PC/Server dans le réseau, pour permettre une gestion à distance de la relation clientèle, en ligne avec les attentes du marché.

De nombreuses évolutions digitales ont été réalisées au premier semestre et l'usage de la signature digitale s'accélère fortement au niveau de la banque à distance et de la vente à distance.

Concernant la marque, de nombreuses campagnes ont été menées (Mobility, Home, Services...) en ce début d'année. Une grande campagne d'image a également été implémentée afin de positionner Beobank comme le partenaire privilégié pour accompagner en toute confiance les projets de vie de ses clients. Le slogan « Vous êtes bien entouré » a été enrichi par #OnSeComprend qui fera désormais partie intégrante des communications de Beobank.

Tout au long de ce premier semestre, **l'activité est restée sous contrôle** : maintien du niveau de la satisfaction des clients, augmentation de la production et une gestion efficace des risques et des résultats financiers. Beobank ne ressent toujours pas les conséquences de la crise sanitaire sur la qualité de son portefeuille de crédit. Le taux de défaillance est sous contrôle pour tous les types de crédits, et les retards de paiements de plus de 30 jours et de plus de 60 jours se situent aux mêmes niveaux qu'avant la crise sanitaire. A fin juin 2021, le coût de risque est même légèrement positif.

Malgré la crise sanitaire, Beobank enregistre **de très bons résultats sur le 1^{er} semestre**, en particulier en IARD (assurance de biens), en développement du business PRO, en investissements et en crédits hypothécaires. Les clients de Beobank ont souscrit à 13 410 contrats d'assurance IARD au 1^{er} semestre 2021, contre 10 434 sur la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 28 %. La production des crédits hypothécaires s'élève à 745 M€, contre 443 M€ sur la même période l'an dernier, soit une augmentation de 68 %. L'encours des crédits hypothécaires s'élève ainsi à 3 527 M€. Malgré les mois de confinement, la production des crédits à la consommation a presque permis à l'encours de se maintenir. L'encours des crédits à la consommation baisse ainsi très légèrement de 2.063 à 2.054 M€ sur 12 mois (-0,4%). Les encours PRO sont, après une longue période de recul en légère hausse de 592 à 600 M€ sur cette même période. Au total, l'encours de crédits amortissables de Beobank représente 6 181 M€, en croissance de 11 % par rapport à décembre 2020.

L'encours des cartes de crédit s'élève à 326 M€ au 30 juin 2021, en baisse par rapport à l'an dernier en raison des mesures de confinement qui a limité la consommation.

Au niveau de l'épargne bancaire, Beobank a constaté une croissance de l'encours au 1^{er} semestre 2021 (+5,4 %, à 6,4 Md€). Les ouvertures de comptes courants Particuliers ont atteint un niveau record avec 28 600 nouveaux comptes sur le 1^{er} semestre, s'inscrivant dans la stratégie de Banque Retail de Beobank.

En ce qui concerne l'épargne financière, la production cumulée sur les six premiers mois de l'année 2021 s'élève à 367 M€, ce qui représente une croissance de 36%. Les encours d'épargne financière s'établissent ainsi à 1,9 Md€ au 30 juin 2021 dans un contexte de marché favorable.

2) L'asset-management – Groupe La Française

Au cours du premier semestre 2021, l'activité du Groupe La Française s'est inscrite dans un environnement économique qui reste fortement marqué par la crise sanitaire qui perdure. Même si la mise en œuvre de la vaccination a largement contribué à une tendance beaucoup plus positive, le maintien de la présence du virus et de ses variants, ont engendré une activité sous contrainte, avec des périodes de confinement plus ou moins intenses partout en Europe et dans le monde.

Dans ce contexte, le Groupe La Française affiche des encours sous gestion de plus de 56 Md€ à fin juin 2021, avec 1,6 Md€ de collecte nette globale dominée par les produits Retail en immobilier et par le monétaire en valeurs mobilières.

Ainsi sur le premier semestre, l'activité du Groupe a été marquée par :

- Une **forte production en immobilier collectif** qui, par sa résilience continue de séduire les investisseurs individuels. La collecte affiche plus de 1 Md€ depuis le début de l'année, que ce soit en direct via le canal Moniwan ou via les partenaires distributeurs. Le nouveau service **Agil'immo** permettant la souscription de SCPI en montant, mis en place en février 2021, facilite l'accès à l'épargne. Enfin, Epargne foncière, après la **fusion réussie** avec 3 autres SCPI, est désormais la SCPI la plus importante du marché français avec 4,3 Milliards d'euros de capitalisation.
- **Concernant l'activité immobilière Institutionnels**, les investisseurs retrouvent progressivement de l'intérêt pour la classe d'actifs. Globalement l'activité de transactions, d'arbitrages, et bien entendu locative est très dense attestant d'un premier semestre dynamique et d'une excellente résistance de notre patrimoine.
- **Le pilier valeurs mobilières** enregistre au 30 juin une collecte nette de 300 M€, tirée par le monétaire. Dans un contexte de marchés financiers porteurs depuis le début d'année, anticipant une reprise de l'économie forte post covid, et de bonnes performances des produits du Groupe, les focus portent leurs fruits sur le développement des encours **des fonds ouverts**, que ce soit sur l'investissement durable, la dette subordonnée ou le crédit. A noter l'expertise dette subordonnée du Groupe a été reconnue par un montant significatif de commissions de surperformance (16 M€).

Sur l'investissement durable, le Groupe a poursuivi ses efforts au travers ses nombreuses initiatives produits (transformations, labellisations, lancements...), son adéquation en temps et en heure aux nouvelles réglementations européennes (SFDR) et ses déclinaisons locales dès le 10 mars 2021, et enfin la formalisation de sa politique RSE. L'ensemble permet au Groupe La Française de maintenir son avance et de faire croître ses parts de marché.

3) Les risques

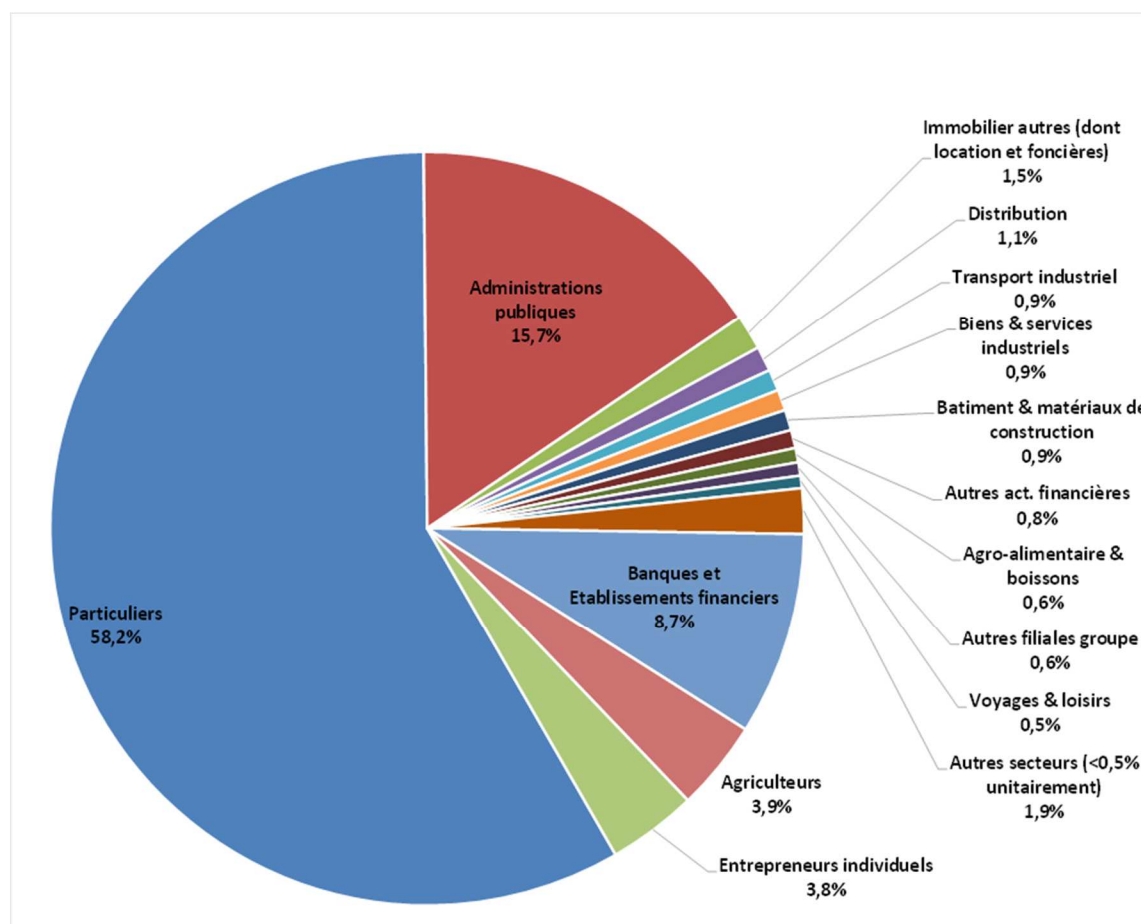
Le début de l'année 2021 se démarque par l'intégration de forts enjeux stratégiques pour le CMNE.

Dans un contexte de maintien des vulnérabilités sanitaires à travers la planète, et leurs conséquences sur les retombées économiques et financières, la décision d'adhérer au Crédit Mutuel Alliance Fédérale constitue un chantier à part entière auquel la direction des risques est étroitement associée.

Cette décision qui vise à renforcer l'ancrage solide du Groupe Crédit Mutuel dans le paysage bancaire et à mutualiser encore davantage les services de la banque de détails nécessite d'harmoniser plus encore le modèle de suivi et de gestion des risques dans le but d'apporter une réponse collective et cohérente face aux demandes et exigences croissantes des différentes instances de régulation et réglementaires.

1- Risques de crédit

Exposition qui reste diversifiée sur le plan sectoriel et géographique :



L'exposition du groupe CMNE (29 Md€) est solide et est concentrée sur la clientèle de détail les particuliers représentant 58% des expositions brutes du groupe.

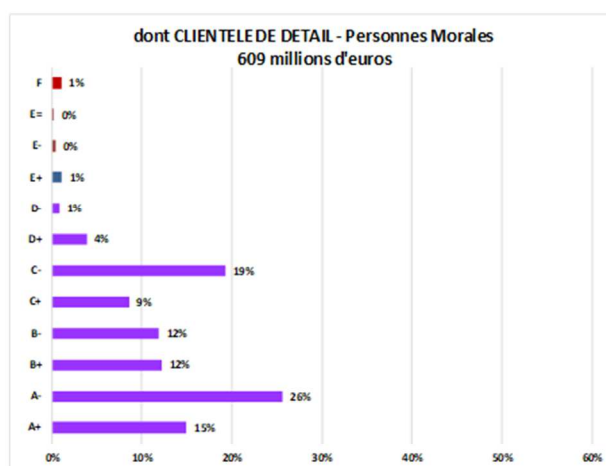
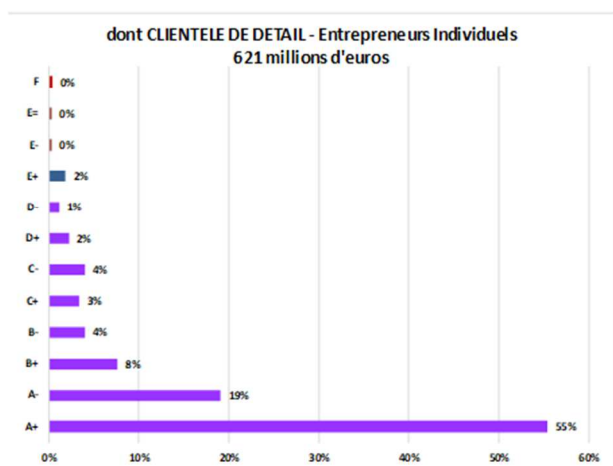
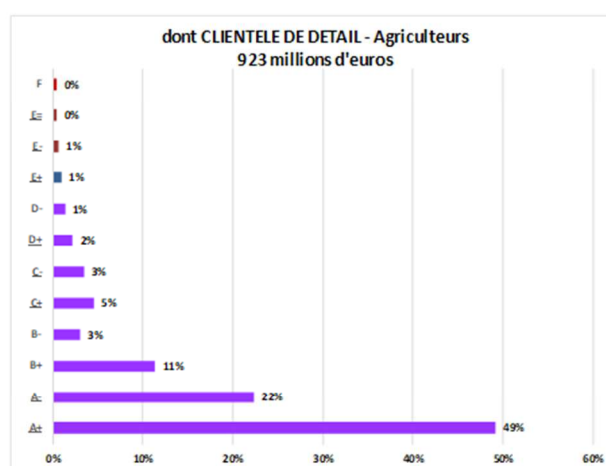
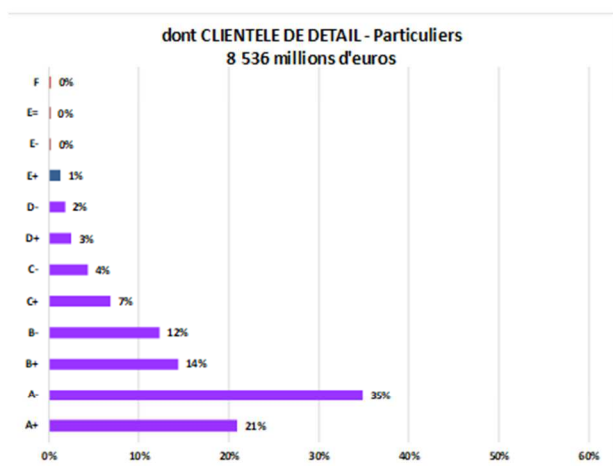
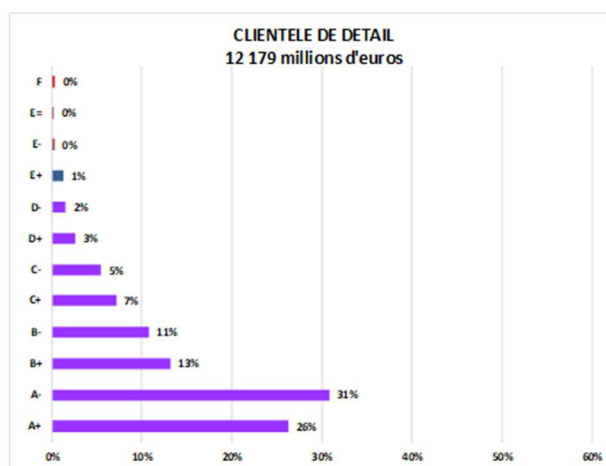
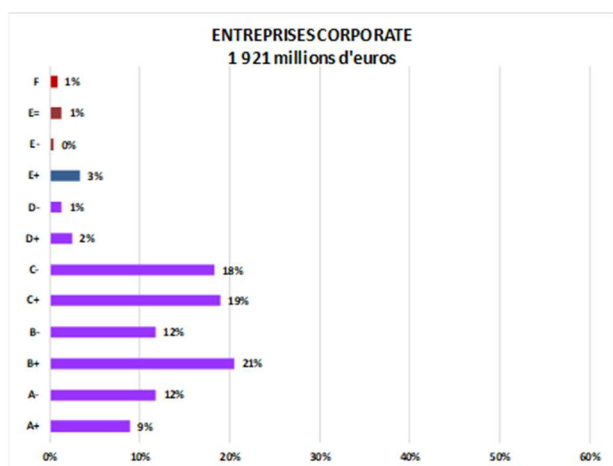
Les expositions se limitent principalement aux 2 marchés commerciaux du CMNE à savoir la France (71%) et la Belgique (29%).

Pour le périmètre bancaire français (réseau France et réseau entreprise), les encours de crédits clientèle Groupe, traités en méthode IRB, représentent 14 101 Millions d'Euros, la répartition par algorithme de notation est la suivante :

Les meilleurs clients, représentés par les notes supérieures ou égales à C- totalisent 93% des encours (entre 90% et 94% selon les marchés)

6% des encours ont une note comprise entre D+ et E+ : cette note représente des encours sains avec un profil de risque assez élevé (entre 4% et 7% selon les marchés)

Les encours douteux (E-), douteux compromis (E=) et contentieux (F) s'établissent à moins de 1% au total.



Les encours Covid – reports, PGE et autres mesures de soutien liées à la pandémie

10,6% des encours bénéficient d'une mesure liée au Covid et 89% ont une note supérieure ou égale à C-.

1,9 mds d'encours sont « toppés Covid », intégrant 1,7 mds d'encours ayant fait l'objet de reports d'échéance (moratoires) et 0,2 md€ de PGE débloqués.

Au 16 juillet, 3 742 PGE étaient instruits pour un montant accordé de 294 M€ ; dans le cadre du rééchelonnement possible, la majorité des contrats feront l'objet d'un amortissement sur une période de 5 ans, et 64% bénéficient de la franchise en capital d'un an.

Les secteurs sensibles relevés pour l'entité CMNE sont la distribution (22% des encours PGE), les bâtiments et matériaux de construction (20%), les voyages et loisirs (14%), et les biens et services industriels (10%).

Sur l'entité Beobank, l'activité Crédit Consommation et Habitat demeure l'activité principale, c'est le secteur Particuliers qui concentre plus de la moitié des encours COVID. Les autres secteurs sensibles relevés sont les Voyages & loisirs (9 % des encours COVID) et la distribution (7,3%).

Sur le crédit-bail mobilier, le secteur Transport industriel concentre la moitié des encours COVID au regard de son activité. Les autres secteurs sensibles relevés sont la Santé (9%), les Biens & services industriels (8%) et le Bâtiment (8%).

Coût du risque Clientèle

A fin juin 2021, les paramètres et règles de calcul de provisionnement IFRS9 restent inchangés par rapport à fin décembre 2020. Le coût du risque acte une reprise nette de 6,4 millions d'Euros, qui se répartit en +4,6M€ en coût du non avéré et 1.8 M€ en avéré.

2- Risques financiers

Au premier semestre 2021, la politique de réduction du risque des portefeuilles d'actifs financiers a été poursuivie : non renouvellement des titres à échéance et cession de titres au gré des opportunités de marché. Ces opérations contribuent à la convergence vers Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les **actifs financiers** s'élèvent ainsi à 1,83 milliards d'euros au 30 juin en diminution d'environ 1 milliard sur le semestre. Cette réduction se traduit par une amélioration de l'impact des stress financiers du groupe. Pour exemple, le stress COVID hors immobilier mis en place en décembre 2020 pour rejouer le plus fort de la crise sanitaire sur le portefeuille financier a un impact cumulé résultat et fonds propres de 25 M€ contre plus de 39 M€ à la clôture précédente.

Concernant le portefeuille d'exploitation et de liquidité, la baisse de l'exposition au secteur bancaire se traduit par la suppression d'une liste de 10 émetteurs bancaires pour un total de 350 M€, dont les titres ne répondent pas au critère d'éligibilité BCE.

On peut noter la vente de 3 titres du portefeuille d'actifs structurés (une structure hybride taux/indices et 2 autocalls indexés sur le secteur bancaire notamment) et le remboursement anticipé d'une ligne de 10 M€ d'un autocall dont les conditions étaient réunies à la date d'observation courant juin. Il ne reste ainsi plus qu'une ligne de 10 M€ d'autocall à capital non garanti sur un total de 40 M€ en début d'année. Le portefeuille résiduel se caractérise par des titres à capital garanti à 100%. Au final, le portefeuille d'actifs structurés passe ainsi d'une taille de 161 M€ composé de 19 titres au 31/12/2020 à 75 M€ au 30/06/2021 en tenant compte des échéances intermédiaires.

Les différentes ventes et échéances non renouvelées courant le premier semestre 2021 ont généré un montant de **liquidité** excédentaire qui n'a pas nécessité de contracter de nouveaux emprunts y compris CRH.

L'optimisation de l'allocation de cette abondance de liquidité a mené à considérer l'augmentation des plafonds d'investissement dans des fonds monétaires. Ainsi le placement du fonds LFP TRESORERIE est passé de 200 à 300 M€ avec une limite à 10% du fonds. Cependant, le rendement des fonds monétaires s'est fortement rapproché des taux de dépôt à la BCE après tiering, ce qui réduit l'attrait pour ce type de placement et explique l'absence de position à la fin du semestre.

Au niveau de la liquidité, le LCR du groupe s'établit à 177% et l'horizon de survie est resté supérieur à 1 an tout au long du premier semestre.

Aucun nouvel investissement OPC n'a été réalisé sur le semestre dans le cadre du seeding de fonds dont l'enveloppe a par contre connu une sortie progressive de près de 40 M€ pour s'établir à 34 M€ fin juin.

Le début d'année 2021 a également été marqué par quelques **incidents de marché qui n'ont pas impacté le CMNE** (cas d'Archegos à titre d'exemple).

Par ailleurs, la succession **d'incidents opérationnels** depuis un an, hors toute action malveillante, rappelle aussi les vulnérabilités des infrastructures de marché partout dans le monde. A l'image de GRENKE AG -dont le CMNE possède un titre de 20 M€ arrivé à échéance le 12/07/2021- qui a été blanchie suite à l'enquête de la BaFin au sujet de doutes sur la fiabilité de certains éléments comptables. La notation du titre GRENKE fut dégradée dès 2020 en statut ROUGE E+ avec toutefois, une fin rassurante puisque le remboursement est intervenu au pair à la date d'échéance permettant la reprise de provision qui avait été constituée sur ce titre.

S'ajoute à ces événements, l'aspect géopolitique et ses évolutions défavorables sur la compétitivité de l'Union européenne avec l'entrée en vigueur du BREXIT. L'impact principal pour le CMNE se retranscrit sur une partie de l'activité de dérivés libellés en euros conclus avec des chambres de compensation type LCH basées au Royaume-Uni qui demeurent incontournables pour l'activité de compensation de swaps. Le passage en restrictif du statut de cette chambre de compensation n'a pas de répercussion.

Au **plan réglementaire**, à partir de juin 2021 et en application de BCBS 279, une nouvelle méthode SA-CCR normalisée est introduite en amélioration des dispositifs de réduction des risques actuels, par la prise en compte de la sensibilité à la volatilité et corrélation des différentes classes d'actifs mais aussi de la compensation centrale.

Cette méthode de calcul évolue de façon conjointe avec l'entrée en vigueur des COREP (28.06.2021) qui demandent un niveau d'information avec une granularité plus importante, et notamment un degré de détail sur les contrats avec appel de marge supplémentaire, et des informations relatives au type de collatéral avec une description plus exhaustive des caractéristiques des produits.

L'application de la méthode SA-CCR au 30/06/2021 fait ressortir une charge en capital de l'ordre de 13 M€, en hausse de 8 M€ au regard de fin 12-2020, qui reste néanmoins peu significative pour le groupe CMNE.

En revanche, l'application du CRRII aura un impact de 1 à 1,5 points de base sur le ratio de solvabilité. Celui-ci est mesuré de manière très prudente, prenant notamment en compte les pondérations les plus pénalisantes, sachant que le portefeuille titres a vocation à se réduire dans le cadre du projet Convergence.

Au niveau des **passifs**, sur le court terme, le stock est passé de 538 M€ au 31/12/2020 à 177 M€ au 30/06/2021.

La CFCMNE n'a réalisé ou participé à aucune émission depuis le 01/01/2021 sur le long terme. Le stock de passifs Long Terme s'élève à 2,794 Md€ au 30/06/2021 contre 2,968 Md€ fin 2020 soit une diminution de 174 M€ sur le semestre, uniquement liée aux tombées. Les passifs comportant une composante Autocall pouvant être remboursés sur le premier semestre mais pour lesquels la condition n'a pas été remplie s'élèvent à 46,4 M€.

Les 2,794 Md€ d'encours se décomposent comme suit :

- 540 M€ de TLTRO souscrits par le biais de la BFCM à échéance 2024,
- 615 M€ d'EMTN structurés dont 71.01 M€ à échéance certaine en 2021, et 121.53 M€ à échéance possible selon les conditions associées aux différentes structures,
- 84 M€ de BMTN à échéance 2021,
- 100 M€ d'emprunt auprès d'un institutionnel à échéance juillet 2021,
- 643 M€ d'emprunt CRH dont 43 M€ à échéance 2021,
- 812 M€ de TSR ou TSS avec une première échéance en 2024.
-

Ainsi 419.54 M€ ont une échéance certaine ou probable pour le second semestre 2021.

3- Indicateurs prudentiels semestriels

Indicateurs clés

In K€		30/06/2021	31/03/2021	31/12/2020	30/09/2020	30/06/2020
		T	T-1	T-2	T-3	T-4
Available own funds (amounts)						
1	Common Equity Tier 1 (CET1) capital	3 094 291	2 943 417	2 952 075	2 811 874	2 777 513
2	Tier 1 capital	3 109 291	2 958 417	2 982 075	2 841 874	2 807 513
3	Total capital	3 786 180	3 644 878	3 659 397	3 521 212	3 502 529
Risk-weighted exposure amounts						
4	Total risk-weighted exposure amount	17 023 046	14 924 918	14 918 377	14 873 938	14 962 685
Capital ratios (as a percentage of risk-weighted exposure)						
5	Common Equity Tier 1 ratio (%)	18,18	19,72	19,79	18,90	18,56
6	Tier 1 ratio (%)	18,27	19,82	19,99	19,11	18,76
7	Total capital ratio (%)	22,24	24,42	24,53	23,67	23,41
Additional own funds requirements based on SREP (as a percentage of risk-weighted exposure amount)						
EU 7a	Additional CET1 SREP requirements (%)	0,98	0,98	0,98	0,98	1,75
EU 7b	Additional AT1 SREP requirements (%)	0,33	0,33	0,33	0,33	0,00
EU 7c	Additional T2 SREP requirements (%)	0,44	0,44	0,44	0,44	0,00
EU 7d	Total SREP own funds requirements (%)	9,75	9,75	9,75	9,75	9,75
Combined buffer requirement (as a percentage of risk-weighted exposure amount)						
8	Capital conservation buffer (%)	0,02	0,03	0,02	0,02	0,02
EU 8a	Conservation buffer due to macro-prudential or systemic risk identified at the level of a Member State (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Institution specific countercyclical capital buffer (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU 9a	Systemic risk buffer (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Global Systemically Important Institution buffer (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU 10a	Other Systemically Important institution buffer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Combined buffer requirement (%)	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
EU 11a	Overall capital requirements (%)	12,25	12,25	12,25	12,25	12,25
12	CET1 available after meeting the total SREP own funds requirements (%)	2 160 683 301,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Leverage ratio						
13	Leverage ratio total exposure measure	27 057 569	26 320 656	26 263 838	25 769 742	26 319 159
14	Leverage ratio	11,16	10,90	10,87	10,53	10,17
Additional own funds requirements to address risks of excessive leverage (as a percentage of leverage ratio total exposure amount)						
EU 14a	Additional CET1 leverage ratio requirements (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU 14b	Additional AT1 leverage ratio requirements (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU 14c	Additional T2 leverage ratio requirements (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU 14d	Total SREP leverage ratio requirements (%)	3,09	0,00	0,00	0,00	0,00
EU 14e	Applicable leverage buffer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU 14f	Overall leverage ratio requirements (%)	3,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Liquidity Coverage Ratio						
15	Total high-quality liquid assets (HQLA) (Weighted value - average)	2 735 570	2 264 139	2 404 453	2 067 397	2 070 878
16	Total net cash outflows (adjusted value)	1 581 795	1 624 247	1 534 581	1 362 237	1 426 588
17	Liquidity coverage ratio (%)	176,81	143,32	160,84	155,32	149,26
Net Stable Funding Ratio						
18	Total available stable funding	29 359 722				
19	Total required stable funding	32 107 681				
20	NSFR ratio (%)	134,54				

Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs

In KE		Number of obligors			Gross carrying amount										
		Of which: granted			Of which: granted										
					Of which: legislative moratoria	Of which: subject to extended moratoria	Of which: expired	Residual maturity of moratoria							
								<= 3 months	> 3 months<= 6 months	> 6 months<= 9 months	> 9 months<= 12 months	> 12 months<= 18 months	> 18 months		
0010	0020	0030	0040	0050	0055	0060	0070	0080	0090	0100	0110	0120			
0010	EBA-compliant moratoria loans and advances	5 685	5 685	762 732	762 732	25 984	132 228	761 628	659	446	0	0	0	0	
0020	of which: Households			0	292 876	25 884	94 658	291 772	659	446	0	0	0	0	
0030	of which: Collateralised by residential immovable property			0	257 391	0	83 150	256 287	659	446	0	0	0	0	
0040	of which: Non-financial corporations			0	462 470	0	35 472	462 470	0	0	0	0	0	0	
0050	of which: Small and medium-sized enterprises			0	432 035	0	35 472	432 035	0	0	0	0	0	0	
0060	of which: Collateralised by commercial immovable property			0	48 882	0	22 522	48 882	0	0	0	0	0	0	

Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle du moratoire

In KE		Number of obligors			Gross carrying amount										
		Of which: granted			Of which: granted										
					Of which: expired	Of which: with extended COVID-19-related forbearance measures	Residual maturity of COVID-19-related forbearance measures (grace period/payment moratorium)								
							<= 3 months	> 3 months<= 6 months	> 6 months<= 9 months	> 9 months<= 12 months	> 12 months<= 18 months	> 18 months			
0010	0020	0030	0040	0050	0055	0060	0070	0080	0090	0100	0110				
0010	Other loans and advances with COVID-19-related forbearance measures	420	420	69 941	69 941	34 589	58 003	34 609	594	149	0	0	0		
0020	of which: Households			0	25 754	13 221	20 147	12 385	0	149	0	0	0		
0030	of which: Non-financial corporations			0	44 186	21 368	37 656	22 224	594	0	0	0	0		

Informations sur les nouveaux prêts et avances émis et fournis en vertu des nouveaux régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de Covid-19

	In K€	Number of obligors		Gross carrying amount						Payment received from the public guarantor during the period
		0010	Of which: with called public guarantee 0020	0030	Of which: with called public guarantee 0040	Of which: Residual maturity of public guarantee				
						<= 6 months 0050	> 6 months<= 12 months 0060	> 1 year<= 2 year 0070	> 2 year<= 5 year 0080	
0010	Newly originated loans and advances subject to public guarantee schemes	2 066	0	248 299	0	92 204	5 201	2 380	148 515	0
0020	of which: Households			0	0	0	0	0	0	0
0030	of which: Non-financial corporations			247 324	0	91 642	5 181	2 374	148 126	0

III. Tendances métiers du 2nd semestre 2021

1) La bancassurance

1.1) Le réseau français – CMNE

Le CMNE maintient et renforce **ses 3 axes prioritaires** :

Concernant le crédit consommation (et la LOA/LLD), le CMNE maintient sa stratégie :

- L'équipement des clients non détenteurs,
- Le développement du regroupement des crédits à la consommation,
- La redynamisation des crédits renouvelables souscrits non utilisés ou débloqués partiellement,
- La proposition LOA/LLD systématique qui s'appuie sur le besoin d'usage des clients ainsi qu'un large choix de modèles aux prix négociés au plus juste.

Concernant les univers de la protection de la personne et du logement, le CMNE poursuit la dynamique de développement auprès de clients et prospects et vise principalement:

- l'équipement des clients en contrat Santé et Prévoyance,
- le développement de l'équipement en contrat MRH et protection vol (via l'offre Homiris, leader en France de la télésurveillance proposant un matériel de haute technologie).

Concernant **l'épargne financière et immobilière**, les priorités au 2nd semestre sont :

- le maintien de sa dynamique en Unités de Compte,
- la poursuite de la collecte et de la diversification des encours en SCPI et en PERP/PER,
- le prolongement de la stratégie en matière d'investissement immobilier, en intégrant l'immobilier ancien au large éventail d'offres proposées.

Les objectifs fondamentaux du CMNE restent pertinents, à savoir :

- La technologie au service de l'humain pour renforcer notre solidité et notre efficacité (l'expérience client-conseiller, la simplification et la protection des données de nos clients),
- La stratégie multiservices fondée sur la solidité et la proactivité pour répondre à l'ensemble des besoins de nos clients et s'inscrire dans l'évolution de leurs usages (notamment digitaux).

Les principaux chantiers déployés au 2nd semestre concerneront le chantier de la convergence avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale et notamment les travaux autour de l'homogénéisation de l'offre commerciale et de la tarification.

1.2) Le réseau belge – Beobank

Au 2nd semestre, Beobank va poursuivre sa politique de développement commercial avec l'objectif de devenir ou rester la **banque principale de ses clients**, ainsi que la **banque « challenger » de référence** pour ses prospects. Pour y arriver, Beobank garde le client au centre de ses préoccupations en lui offrant une gamme variée et complète de produits et services de grande qualité via différents canaux. Toutes ces actions ont la **transformation digitale** comme fil conducteur. En 2021, Beobank poursuit les 3 axes prioritaires de transformation digitale : l'enrichissement de l'app Beobank Mobile par de nouvelles fonctionnalités, le déploiement de la banque à distance et la poursuite des travaux pour arriver à une acquisition 100% digitale, ainsi que le développement de la culture digitale pour l'ensemble des collaborateurs.

2) L'asset-management – Groupe La Française

Au second semestre 2021, le Groupe La Française a pour objectif dans un contexte de taux d'intérêt durablement bas de poursuivre le développement de ses expertises phares sur les piliers valeurs mobilières et immobilières. Le Groupe compte en particulier continuer de s'appuyer sur son expertise crédit et dettes subordonnées, son positionnement de leader en France et en Europe sur l'immobilier, sa capacité à proposer des allocations cross asset, et poursuivra son développement sur l'investissement durable sur l'ensemble de ses métiers. En ce sens, le Groupe La Française vient de publier son Rapport Annuel Stratégie climatique et responsable (Art 173) illustrant ses convictions et notamment son objectif d'atteindre 100% de fonds ouverts durables à horizon 2022, ainsi que sa politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) décrivant sa stratégie et montrant par ses engagements que l'humain et l'environnement sont au premier rang de ses priorités.

Crédit Mutuel Nord Europe

Attestation du responsable de la publication du rapport semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également qu'à ma connaissance, le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 27 août 2021



Eric Charpentier
Directeur Général

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908 Paris – La Défense Cedex

Groupe Crédit Mutuel Nord Europe

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

MAZARS SA
SA D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A
DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
Siège social : Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie Capital
de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Siège social : 6, Place de la Pyramide – 92908 Paris – La Défense Cedex
Capital de 2 188 160 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Groupe Crédit Mutuel Nord Europe

Société anonyme
4, place Richebé
59000 Lille

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés du Groupe CREDIT MUTUEL NORD EUROPE, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne

comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Courbevoie et Paris La Défense le 29 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

 Anne Veaute



Anne VEAUTE

Marjorie BLANC LOURME

BILAN PUBLIABLE
en milliers d'euros au
30.06.2021

GRUPE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE
4, place Richebé 59000 Lille

	Note	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Caisse, Banques centrales - Actif	1	1 349 283	1 058 662	290 621	27,45%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6, 9	609 283	1 044 087	(434 804)	(41,64)%
Instruments dérivés de couvert. - Actif	7	3 195	2 708	487	17,98%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4, 5, 9	1 288 750	1 869 847	(581 097)	(31,08)%
Titres au coût amorti	2, 5	68 583	43 597	24 986	57,31%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2, 5	4 240 481	3 935 598	304 883	7,75%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2, 5	18 875 678	18 095 164	780 514	4,31%
Ecart de rééval des PTF couverts en taux	7	42 589	63 224	(20 635)	(32,64)%
Placements des activités d'assurance	8	-	-	-	
Actifs d'impôts courants	11	70 329	80 765	(10 436)	(12,92)%
Actifs d'impôts différés	11	49 884	51 438	(1 554)	(3,02)%
Comptes de régularisation et actifs divers	12	401 596	371 265	30 331	8,17%
Actifs non courants dest. à être cédés	12	-	-	-	
Participation aux bénéfices différée		-	-	-	
Participations dans les entreprises MEE	13	1 602 136	1 522 129	80 007	5,26%
Immeubles de placement	14	233 585	216 847	16 738	7,72%
Immobilisations corporelles et LF preneur	15	307 220	233 231	73 989	31,72%
Immobilisations incorporelles	15	31 531	34 225	(2 694)	(7,87)%
Ecart d'acquisition	16	200 431	200 386	45	0,02%
Total de l'actif		29 374 554	28 823 174	551 380	1,91%

	Note	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Banques centrales - Passif	3	-	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6, 9	145 979	155 101	(9 122)	(5,88)%
Instruments dérivés de couvert. - Passif	7	40 114	53 159	(13 045)	(24,54)%
Dettes envers les Ets de crédit	3	844 612	863 371	(18 759)	(2,17)%
Dettes envers la clientèle	3	21 306 650	20 462 660	843 990	4,12%
Dettes représentées par un titre	3	1 464 032	2 032 731	(568 699)	(27,98)%
Ecart de rééval des PTF couverts en taux	7	-	-	-	
Passifs d'impôts courants	11	25 745	27 144	(37 568)	(59,34)%
Passifs d'impôts différés	11	21 577	15 281	6 296	41,20%
Comptes de régularisation et passifs divers	12	860 261	681 384	215 046	33,33%
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés	12	-	-	-	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-	-	
Provisions pour risques et charges	17	129 534	148 383	(18 849)	(12,70)%
Dettes subordonnées	3	821 984	821 953	31	0,00%
Capitaux propres	18	3 714 066	3 562 007	152 059	4,27%
Capitaux propres - Part du groupe		3 672 505	3 519 053	153 452	4,36%
- Capital souscrit		1 432 140	1 407 909	24 231	1,72%
- Primes d'émission		2 750	2 750	-	
- Réserves consolidées - Groupe		1 950 628	1 780 817	169 811	9,54%
- Résultat - Groupe		116 782	163 133	(46 351)	(28,41)%
- Gains ou pertes latents - Groupe		170 204	164 445	5 759	3,50%
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		41 561	42 954	(1 393)	(3,24)%
Total du passif		29 374 554	28 823 174	551 380	1,91%

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE
en milliers d'euros au
30.06.2021

GRUPE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE
4, place Richebé 59000 Lille

	Note	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Produits d'intérêts et assimilés	20	292 722	313 001	(20 279)	(6,48)%
Charges d'intérêts et assimilés	20	(100 643)	(123 764)	23 121	(18,68)%
Commissions (Produits)	21	149 448	144 895	4 553	3,14%
Commissions (Charges)	21	(35 239)	(36 671)	1 432	(3,90)%
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	22	3 013	(12 812)	15 825	(123,52)%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP	23	7 457	2 919	4 538	155,46%
Gains/pertes s/actifs financiers au coût amorti	24	-	-	-	
Produits et charges des autres activités	25, 26	103 090	73 969	29 121	39,37%
Produit Net Bancaire IFRS		419 848	361 537	58 311	16,13%
Frais généraux IFRS	27	(354 857)	(342 060)	(12 797)	3,74%
Résultat Brut d'Exploitation IFRS		64 991	19 477	45 514	233,68%
Coût du risque	28	6 442	(21 116)	27 558	(130,51)%
Résultat d'Exploitation IFRS		71 433	(1 639)	73 072	(4 458,33)%
QP de résultat des entreprises MEE	13	60 236	18 051	42 185	233,70%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	29	(58)	15 998	(16 056)	(100,36)%
Variations de valeur des écarts d'acq.	30	-	-	-	
Résultat Avant Impôts IFRS		131 611	32 410	99 201	306,08%
Impôts sur le résultat	31	(13 538)	2 029	(15 567)	(767,23)%
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	12	(20)	3 448	(3 468)	(100,58)%
Résultat net total IFRS		118 053	37 888	80 165	211,58%
Résultat consolidé - Minoritaires		1 271	3 007	(1 736)	(57,73)%
Résultat Net		116 782	34 881	81 901	234,80%

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
en milliers d'euros au
30.06.2021

GRUPE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE
4, place Richebé 59000 Lille

	Note	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Résultat Net		118 053	37 888	80 165	211,58%
Ecarts de conversion		175	(1 212)	1 387	(114,45)%
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-	
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes		(7 272)	(10 316)	3 044	(29,51)%
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		-	-	-	
Réévaluation des placements des activités d'assurance		-	-	-	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		3 832	(1 425)	5 257	(368,91)%
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		(23 331)	7 214	(30 545)	(423,44)%
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	32, 33	(26 596)	(5 740)	(20 856)	363,37%
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture		2 297	150	2 147	n.s.
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice		288	28	260	928,57%
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO		-	-	-	
Réévaluation des immobilisations		-	-	-	
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		9 294	(5 823)	15 117	(259,61)%
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		20 547	(16 216)	36 763	(226,71)%
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	32, 33	32 426	(21 861)	54 287	(248,33)%
Effet de la fusion Assurances (non assimilable à du résultat)		-	-	-	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		123 883	10 287	113 596	n.s.
Dont part du Groupe		122 542	7 280	115 262	n.s.
Dont part des minoritaires		1 341	3 007	(1 666)	(55,40)%

GROUPE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE

en milliers d'euros	Capital et réserves liées		Réserves consolidées
	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves consolidées
Capitaux propres au 31 décembre 2020	1 407 909	2 750	1 780 817
Variation de capital	24 231		-
Elimination des titres auto-détenus			
Emission d'actions de préférence			
Composante capitaux propres des instruments hybrides			
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions			
Affectation du résultat 2020			163 133
Dividendes au titre du résultat 2020			14 797
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	24 231	-	148 336
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2) (3)			
Gains et pertes non recyclables réalisés sur actifs financiers en juste valeur par capitaux propres			
Résultat 30 juin 2021			
Sous-total	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Changement de méthodes comptables			
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence (4)			21 606
Autres variations			131
Capitaux propres au 30 juin 2021	1 432 140	2 750	1 950 628

Les autres variations de réserves consolidées correspondent à l'écart entre le calcul théorique des dividendes et leur perception réelle (écart dû aux variations de périmètre et au mode de traitement en IFRS des options de vente des minoritaires).

(1) Comprend notamment les primes d'émission et la réserve légale de la société-mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société-mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société-mère

(2) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et d'investissements nets en devises, ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente et les variations de valeur des écarts actuariels sur la provision IFC (Indemnités de Fin de Carrière)

(3) Transfert au compte de résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture, des actifs financiers disponibles à la vente lors de leur cession ou de leur dépréciation, de la réévaluation des immobilisations lors de leur cession

(4) Dont 24,2 M€ liés à la correction de valeur réalisée sur des filiales de l'entité Euro-Information

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 juin 2021

Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)				Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation des écarts actuariels	Variations de valeur des instruments financiers					
		Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
- 4 175	- 12 641	191 412	- 10 151	163 133	3 519 053	42 954	3 562 007
					24 231		24 231
					-		-
					-		-
				163 133	-		-
					14 797		14 797
-	-	-	-	163 133	9 434	-	9 434
175	9 294	4 758	3 832		8 543	70	8 613
					-		-
				116 782	116 782	1 271	118 053
175	9 294	4 758	3 832	116 782	125 325	1 341	126 666
					-	2 734	2 734
					-		-
- 20	176	2 940			18 822		18 822
					131		131
- 4 020	- 3 171	183 714	- 6 319	116 782	3 672 505	41 561	3 714 066

GROUPE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE 2020 / 2021

en millions d'euros	CMNE IFRS 2021.06	CMNE IFRS 2020.12
Résultat net	118	167
Impôt	14	18
Résultat avant impôts	132	185
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	22	44
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	-1
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-33	1
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-60	-99
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	0	0
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	51	-75
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-20	-129
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	-189	-1 240
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	41	1 206
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	581	8
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	177	0
- Impôts versés	2	-11
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	613	-37
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u>	<u>725</u>	<u>19</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	-27	103
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	-20	-30
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-94	-23
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</u>	<u>-140</u>	<u>50</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	9	12
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	-151	-108
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</u>	<u>-142</u>	<u>-96</u>
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	443	-28
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	725	19
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-140	50
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-142	-96
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>1 196</u>	<u>1 224</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 059	1 079
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	137	145
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>1 639</u>	<u>1 196</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 349	1 059
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	290	137
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	443	-28

GROUPE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE 2020 / 2021

en millions d'euros	CMNE IFRS 2021.06	CMNE IFRS 2020.12
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit	-209	-1 218
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	19	-22
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-755	-713
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	797	1 920
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	426	-61
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	-4	-78
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par capitaux propres - instruments de dettes	574	667
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-416	-521
	0	0
	0	0
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	0	-3
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres au coût amorti	-133	-277
+ Encaissements liés aux acquisitions de titres au coût amorti	108	384
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par CP - instruments de capitaux propres	-1	-1
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la JV par CP - instruments de capitaux propres	-2	1
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	-21	-31
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	1	1
((f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-97	-25
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	3
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	24	31
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	-15	-19
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	0	2
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	-149	-109
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	0	0
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	-1	-1

N.B. : il est à noter que les variations des provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont neutralisées dans les retraitements de dotations nettes aux provisions et figurent dans les encaissements / décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES
(Etablis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne)

ARRETES AU 30 JUIN 2021

Cette annexe est divisée en six parties :

- I** INFORMATIONS GENERALES
- II** METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PERIMETRE
- III** PRINCIPES COMPTABLES
- IV** NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS
- V** INFORMATION SECTORIELLE
- VI** AUTRES INFORMATIONS

I INFORMATIONS GENERALES

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe "une personne, une voix" et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la Caisse Locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la Caisse Locale ne peut assumer seule.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Nord Europe est constituée de l'ensemble des Caisses Locales, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Les Caisses Locales du Crédit Mutuel Nord Europe sont entièrement détenues par leurs sociétaires. La Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe est également intégrée à l'entité consolidante.

L'activité du CMNE, qui s'étend sur le nord de la France, la Belgique et le Luxembourg, est l'élaboration, la gestion et la distribution de produits bancaires, d'assurance vie et IARD et de valeurs mobilières et immobilières.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Conformément à la norme IFRS 7-B6, les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021 :

CONVERGENCE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE AVEC CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE

La Fédération et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ont signé le 2 juillet 2021 avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le protocole de convergence fixant les modalités de rapprochement du Crédit Mutuel Nord Europe vers le Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1er janvier 2022.

La Caisse Fédérale et les Caisses Locales du Crédit Mutuel Nord Europe, qui constituent avec la Fédération l'actuelle entité consolidante du Crédit Mutuel Nord Europe, rejoindront à cette date l'agrément collectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Suite à cette affiliation, la nouvelle entité consolidante des sociétés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe sera constituée de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, des 14 Fédérations et de l'ensemble des Caisses Locales du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La Caisse Fédérale, les caisses locales et l'ensemble des filiales du Crédit Mutuel Nord Europe seront alors consolidées par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans le cadre de cette opération de convergence, en date du 1er janvier 2022, des mouvements juridiques sont prévus pour certaines filiales (Bail Actea, Bail Actea Immobilier, Beobank) au sein du nouvel ensemble. L'opération de convergence concerne l'ensemble des activités du Crédit Mutuel Nord Europe et il a donc été considéré que les opérations juridiques sur ces filiales, postérieures au 31 décembre 2021 et au sein du nouvel ensemble consolidé, étaient exclues du champ d'application de la norme IFRS 5 dans les comptes consolidés du Crédit Mutuel Nord Europe au 30 juin 2021.

CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID-19

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

Ⓢ Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat¹ (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une première échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e. « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 30 juin 2021, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à 294,9 M€, dont 65% qui ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée moyenne de 4,6 années et 32% ont été remboursés. Les encours déclassés en statut 3 sont non significatifs.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat. En France, celle-ci est mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement, à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus. En Belgique, la garantie octroyée par l'Etat est fonction des tranches de défaut du portefeuille de référence, entre 0% et 80%. Au 30 juin 2021, leur montant de dépréciation est non significatif.

Les encours sujets à moratoires au 30 juin 2021 qui se rapportent aux dernières mesures d'accompagnement octroyées depuis septembre 2020 s'élèvent à 311,9 M€ dont 133,9 M€ avaient d'ores et déjà été reportés en 1^{ère} vague.

Ⓢ Risque de crédit

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a considéré les publications émises fin mars 2020² par l'IASB, l'ABE et l'ESMA.

Il a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid-19.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe tient compte du caractère inédit de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique.

Au cours de l'exercice 2020, la pondération du scénario pessimiste avait été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France³, pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Cette mesure s'était accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels.

Au 30 juin 2021, cette méthodologie a été maintenue, les pondérations de scénarios étant inchangées par rapport au 31 décembre 2020. Elle reflète une situation de crise prolongée, avec une reprise d'activité à des niveaux de pré-pandémie à partir de 2023.

¹ Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier

² Elles font référence à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 sur la norme IFRS 9 et le covid-19, et la déclaration de l'ESMA sur les implications comptables de la crise Covid-19 sur le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 (du 25 mars 2020)

³ Etant principalement exposé sur la France, le Groupe s'est référé aux publications mensuelles de la Banque de France, pour définir ses perspectives macro-économiques en complément de celles de l'OCDE.

Elle permet au Groupe de se couvrir notamment contre un doublement futur des taux de défaut sur la clientèle professionnel / entreprises Retail, une augmentation de 75% des taux de défaut sur les particuliers et de plus de 50% sur le Corporate hors grands comptes par rapport aux niveaux d'avant crise (31/12/2019).

Une provision complémentaire a été réalisée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens – périmètre inchangé par rapport au 31/12/2020).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie Groupe définie au niveau national, qui anticipe les répercussions liées à l'arrêt des mesures de soutien fin 2021/mi-2022. Elle a été sur calculée sur la base des probabilités de défaut à terminaison, les expositions saines sur secteurs vulnérables étant intégralement transférées en stage 2.

Elle s'élève à 10 M€ (contre 10,2 M€ au 31/12/2020).

Elle reste stable, en lien avec la variation d'encours de prêts sur secteurs vulnérables sur le 1^{er} semestre 2021.

En complément, un critère additionnel de détérioration du risque de crédit a été développé par le Groupe pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances, sans que le premier ait été remboursé. Sa mise en œuvre a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque. Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 2,51 M€, soit 1,8% des pertes attendues.

🕒 **Dispositif des prêts participatifs Relance**

Le Groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans le dispositif de Prêts participatifs relances (PPR), dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de bénéficier de financements assimilables à des quasi-fonds propres.

Au 30 juin 2021, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe ne porte aucun encours de PPR au bilan.

🕒 **Réforme IBOR**

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques associés à cette transition.

Sur les aspects comptables, le Groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Le Groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur les taux Eonia, Euribor et Libor tant que la Commission Européenne n'aura pas formellement désigné, selon les préconisations de l'ARRC américain pour le Libor ou du RFR Group pour l'Eonia et l'Euribor, des indices de substitution pour les contrats qui n'auraient pas de clause de repli robuste. Cette position finale devrait être formalisée par une décision d'exécution de la Commission Européenne attendue fin 2021. Elle devrait asseoir la pérennité de l'Euribor réformé, le statut de l'€STR, en tant que successeur de l'Eonia et les indices successeurs du Libor. D'ores et déjà, les associations de Place se sont prononcées sur l'identification des indices de substitution.

Concernant les contrats en stock, le Groupe a entamé ses travaux de transition vers les taux de remplacement en:

-insérant des clauses de repli dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambre de compensation s'agissant des dérivés compensés. Néanmoins, ces

clauses ne seront activées qu'en cas d'évènements déclencheurs, notamment en cas de cessation définitive de la cotation des indices ou conversion des transactions sur indices non conformes compensées en chambre à partir d'octobre 2021 ;

-incorporant dès 2021 un « avenant technique relatif aux évènements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, permettant ainsi de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020;

-procédant dès 2021, à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Les bascules vers les nouveaux indices de remplacement pour les contrats en stock sont d'ores et déjà planifiées sur les périmètres de la banque de détail et des activités de marché.

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du Groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales. Le Groupe a pris connaissance de la déclaration publique conjointe du 24 juin 2021 de la Commission Européenne, de la BCE, de l'ABE et de l'ESMA sur la cessation définitive des indices Libor et compte adapter sa stratégie en conséquence.

Les expositions non échues au 30/06/2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

en M€	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	Dont dérivés de couverture
Eonia	146	29	622	622
Euribor	704	146	2 404	2 112
GBP-Libor	0	0	0	0
USD-Libor	0	0	0	0

OPERATIONS DE REFINANCEMENT CIBLEES A PLUS LONG TERME – ADOSSEMENT A LA BFCM SELON LES CONDITIONS DU TLTRO III

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a souscrit, auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, des emprunts dont les conditions financières sont adossées au TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (et en conséquence le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe) peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés⁴ :

- La capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55% des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50% auparavant) ;
- Il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- Les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle ;
- Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50bp (i.e surbonification) sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement).

Le taux d'intérêt effectif de ces opérations est calculé à partir du taux de refinancement obtenu par la BFCM, qui agit pour le compte du Groupe TLTRO, composé de plusieurs fédérations du Crédit Mutuel. Compte tenu de la croissance des encours au 30 juin 2021, le groupe est confiant quant à l'atteinte des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur la période du 1er mars 2020 au 31 mars 2021 et sur la période additionnelle du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2021.

S'agissant d'un taux de rémunération révisable, le taux d'intérêt effectif appliqué est déterminé pour chaque période de référence et varie d'une période à l'autre. Il tient compte d'un étalement de la bonification sur la durée de vie de l'opération et de la surbonification de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

⁴ Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021)

II METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PERIMETRE

1. PRINCIPES D'INCLUSION DANS LE PERIMETRE

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- des entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.
- des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

2. METHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de consolidation pratiquée est différente selon que l'entité consolidante exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur l'entreprise détenue.

Ainsi, et selon le type de contrôle, la méthode de consolidation peut être :

- l'intégration globale : cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM et SCPI consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en "*Autres passifs*".

- la mise en équivalence : elle consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

3. PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du groupe CMNE au 30 juin 2021 est détaillé dans les tableaux suivants qui indiquent la contribution de chaque entité au résultat du groupe.

	Pays	Date d'arrêt	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)	Date d'arrêt	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)
			contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
Pôle Bancassurance											
Pôle Bancassurance France											
Caisses de Crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	20 825	Mère	06/21	100,00	100,00	24 687	Mère
Bail Actea - 4 place Richebé - 59800 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	4 747	IG	06/21	100,00	100,00	3 235	IG
CMNE Grand Paris - 4 place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	-3	IG	06/21	100,00	100,00	-1	IG
Foncière et Immobilière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	-24	IG	06/21	100,00	100,00	-1	IG
GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	0	IG	06/21	100,00	100,00	0	IG
Immobilière BCL Lille - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	55,00	55,00	564	IG	06/21	55,00	55,00	243	IG
Immobilière du CMN (+ cumul SCI) - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	1 717	IG	06/21	100,00	100,00	1 426	IG
Bail Actea Immobilier - 4 place Richebé - 59800 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	2 647	IG	06/21	100,00	100,00	1 552	IG
Nord Europe Partenariat - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-ST-AIGNAN	FRANCE	12/20	99,67	99,67	-624	IG	06/21	99,67	99,67	1 021	IG
SFINE Propriété à Vie - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	-294	IG	06/21	100,00	100,00	-125	IG
SFINE Bureaux - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	-164	IG	06/21	100,00	100,00	-208	IG
Total Bancassurance France					29 391					31 829	
Pôle Bancassurance Belgique											
BKCP Immo IT SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/20	97,25	97,25	616	IG	06/21	97,25	97,25	282	IG
Beobank Belgique - Boulevard Général Jacques, 263G - 1050 BRUXELLES	BELGIQUE	12/20	100,00	100,00	11 135	IG	06/21	100,00	100,00	12 855	IG
Total Bancassurance Belgique					11 751					13 137	
Pôle Assurances											
GACM - 34, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67906 STRASBOURG	FRANCE	12/20	10,22	10,22	51 017	MEE	06/21	10,22	10,22	51 275	MEE
Total Assurances					51 017					51 275	
Total Bancassurance					92 159					96 241	
(1) MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale											

	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)
			contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
Pôle Gestion pour Comptes de Tiers											
Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	100,00	100,00	1 209	IG	06/21	100,00	100,00	-6 441	IG
2A - 5 boulevard de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/20	39,67	39,67	78	MEE	06/21	39,67	39,67	486	MEE
Augur PM - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/20	100,00	100,00	-2 032	IG	06/21	100,00	100,00	-485	IG
Groupe Cholet-Dupont - 16 place de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/20	33,73	33,73	1 855	MEE	06/21	33,73	33,73	1 584	MEE
Inflection Point by La Française - 125 Old Broad Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/20	100,00	100,00	116	IG	06/21	100,00	100,00	9	IG
JKC Capital Management Ltd - 34-37 Connaught Road Central - HONG-KONG SAR	HONG-KONG	12/20	50,00	50,00	-1 463	MEE	06/21	50,00	50,00	-515	MEE
La Française AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	100,00	100,00	1 577	IG	06/21	100,00	100,00	9 507	IG
La Française AM Finance Services - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	100,00	100,00	723	IG	06/21	100,00	100,00	658	IG
La Française AM Iberia - C/ Joaquin Costa 26 - 28002 MADRID	ESPAGNE	12/20	100,00	100,00	74	IG	06/21	100,00	100,00	-41	IG
La Française Forum Securities Limited - 1700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 - 1366, Delaware - USA	ETATS UNIS D AMERIQUE	12/20	100,00	100,00	534	IG	06/21	100,00	100,00	-29	IG
La Française Global Real Estate Investment Management Limited - 12 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/20	100,00	100,00	0	IG	06/21	100,00	100,00	0	IG
La Française Investment Solutions - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	0,00	0,00	1 503	NC	06/21	0,00	0,00	0	NC
La Française Real Estate Managers - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	96,18	96,18	23 174	IG	06/21	96,18	96,18	10 316	IG
LF Real Estate Partners International Limited - 16 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/20	100,00	96,18	-115	IG	06/21	100,00	96,18	0	IG
La Française Group UK Finance Limited - 16 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/20	100,00	96,18	-1 820	IG	06/21	100,00	96,18	-126	IG
La Française Group UK Limited - 16 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/20	100,00	96,18	2 284	IG	06/21	100,00	100,00	-226	IG
LFP Multi Alpha - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	100,00	100,00	-3 676	IG	06/21	100,00	100,00	-983	IG
New Alpha Asset Management - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	48,32	48,32	1 070	IG	06/21	48,13	48,05	607	IG
Newtown Square - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	100,00	100,00	-1 480	IG	06/21	100,00	100,00	-948	IG
Siparex XAnge Venture - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	26,50	26,50	432	MEE	06/21	26,50	26,50	390	MEE
Union Générale des Placements - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/20	0,00	0,00	190	NC	06/21	0,00	0,00	0	NC
Veritas Institutional GmbH - Messberg 4 - 20095 HAMBURG	ALLEMAGNE	12/20	100,00	100,00	-1 319	IG	06/21	0,00	0,00	0	NC
La Française Systematic Asset Management GmbH - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/20	100,00	100,00	-3	IG	06/21	100,00	100,00	-861	IG
Veritas Management GmbH - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM	ALLEMAGNE	12/20	100,00	100,00	1	IG	06/21	0,00	0,00	0	NC
Veritas Portfolio GmbH KG - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM	ALLEMAGNE	12/20	0,00	0,00	-34	NC	06/21	0,00	0,00	0	NC
Total Gestion pour Comptes de Tiers					22 878					12 902	
(1) MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale											

	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)
			contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
Pôle Services et Activités diverses											
Actéa Environnement - 5/7 rue Frédéric Degeorge - 62000 ARRAS	FRANCE	12/20	100,00	100,00	-6	IG	06/21	100,00	100,00	-3	IG
Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 STRASBOURG	FRANCE	12/20	10,15	10,15	46 765	MEE	06/21	10,15	10,15	7 016	MEE
Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	-351	IG	06/21	100,00	100,00	-166	IG
SCI Centre Gare - 4 Place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	1 634	IG	06/21	100,00	100,00	801	IG
Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 LILLE	FRANCE	12/20	100,00	100,00	54	IG	06/21	100,00	100,00	-8	IG
Total Services et Activités diverses					48 096					7 640	
(1) MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale											
Total Groupe					163 133			Total Groupe		116 782	

Liste des SCI consolidées	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration (1)
			contrôle	intérêt	
SCI CMN	FRANCE	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN 1	FRANCE	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN 2	FRANCE	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN 3	FRANCE	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN Location	FRANCE	12/20	100,00	100,00	IG
SCI RICHEBE INKERMAN	FRANCE	12/20	100,00	100,00	IG

Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration (1)
	contrôle	intérêt	
06/21	100,00	100,00	IG
06/21	100,00	100,00	IG
06/21	100,00	100,00	IG
06/21	100,00	100,00	IG
06/21	100,00	100,00	IG
06/21	100,00	100,00	IG

Entités consolidées par consolidation simplifiée dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10

	Pays	31.12.2020		30.06.2021	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés (en K€)	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés (en K€)
FERI IV	FRANCE	57,50%	3 416	57,50%	1 067
FORUM GLB INVEST SCS	LUXEMBOURG	36,90%	2 915	36,90%	2 915
Newalpha Opportunites Entrepreneurs - Part I	FRANCE				
NEXT INVEST	FRANCE				
BELGIAN CREDIT OPPORTUNITIES	BELGIQUE				
FCP Perspective - Part C	FRANCE	65,43%	6 396	65,43%	6 458
EQUITY DEFENDER	LUXEMBOURG	44,68%	12 889	44,68%	3 096
Total Consolidation Simplifiée			25 615		13 536

Pour mémoire : modifications du périmètre au cours de la période

	Nom de l'entreprise
Déconsolidation	La Française Group UK Finance Limited
<u>Changement de dénomination :</u>	LFAM GmbH, renommée La Française Systematic Asset Management GmbH
<u>Fusions :</u>	
Au sein du pôle Gestion pour comptes de tiers	Veritas Institutional GmbH, fusionnée avec LFAM GmbH

4. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

⊗ Retraitements et éliminations

Les opérations réciproques significatives sont éliminées entre entités consolidées par intégration globale. Sont considérés comme significatifs les montants supérieurs à 2 000 K€ en charges et produits et 10.000 K€ en ce qui concerne le bilan et les engagements. Il est à souligner que, lorsque des titres émis par une entité consolidée sont détenus par les compagnies d'assurance du Groupe en tant que placements représentatifs de contrats libellés en unités de comptes, ils ne sont pas éliminés ; ceci permet de matérialiser l'adossement actif – passif de ce type de contrats d'assurance vie.

Les résultats de cessions internes font également l'objet d'élimination.

D'une manière générale, les principes comptables du groupe sont appliqués dans l'ensemble des entités consolidées.

⊗ Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Nord Europe sont établis en euros. Tous les éléments d'actif ou de passif, monétaires et non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres dans le compte "*Réserves de conversion*". Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "*Réserves de conversion*". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

⊗ Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés dans le résultat de la période.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en "*Variations de valeur des écarts d'acquisition*".

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IFRS 9 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IFRS 9. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement jusqu'au règlement.

Dans le cas d'une variation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition ou de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition ou cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de dépréciation durable. Ces variations de valeur s'apprécient au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux pôles d'activité du groupe. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. La valeur recouvrable de l'UGT, déterminée dans le cadre de ces tests, est définie comme étant sa valeur de marché. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'UGT dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par la juste valeur des entités composant l'UGT appréciée au regard des

formules des pactes d'actionnaires ou par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples. Le cas échéant, la valeur recouvrable peut aussi être basée sur la valeur d'utilité. Celle-ci repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables de ces UGT et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

5. ETABLISSEMENT DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts et emprunts auprès de la Banque Centrale.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenu variable, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées. Par option, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables sont classés avec les activités opérationnelles.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité à laquelle ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

III PRINCIPES COMPTABLES

❖ INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9

Ⓢ *Classement et évaluation des actifs financiers*

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

* Prêts, créances ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- *au coût amorti*, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- *en juste valeur par capitaux propres*, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- *en juste valeur par résultat*, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère "basique" et / ou géré selon le modèle de gestion "autres"), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

✓Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI⁵ des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé⁶ est considérée comme raisonnable si, par exemple :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif, ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de

⁵ SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

⁶ Le Groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

✓ Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnel).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquence, calendrier et volume des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme:

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (notamment liées à un stress de liquidité).

Ces cessions "autorisées" ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère "non fréquent" de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers, sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers, et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

✓ Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédit, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur

comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique "*Intérêts et produits assimilés*" du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le Groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "*Gains ou pertes latents ou différés*", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation.

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique "*Intérêts et produits assimilés*".

✓ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés, lors de leur entrée au bilan, à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et, ce, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique "*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*".

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique " produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture".

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

* Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "*Gains ou pertes latents ou différés*". Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession. Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*".

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

@ **Classement et évaluation des passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

✓ Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat :

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Les variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, sont constatées en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.

Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

✓ Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

✓ Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

⊗ **Distinction Dettes et Capitaux propres**

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du CMNE, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

⊗ **Opérations en devises**

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

■ **Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique "*Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat*".

■ **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "*Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat*" si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les "*Plus ou moins-values latentes ou différées*" lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

⊗ **Dérivés et comptabilité de couverture**

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à la norme IFRS 7 révisée.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.),
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe traite des instruments dérivés simples (swaps, options "vanille"...), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie (CVA) présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre (DVA) présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

S'agissant des principes retenus pour la partie relative au calcul des DVA et CVA, il est considéré que :

- les opérations internes au groupe ne sont pas concernées du fait des règles de solidarité qui s'appliquent au sein du Groupe CM CIC,
- les calculs effectués ont permis d'établir que l'impact des opérations collatéralisées (exclusivement interbancaires) n'est pas ou peu significatif, selon les règles de calcul utilisées.

De ce fait, aucune DVA / CVA n'est enregistrée à cet arrêté.

Classification des dérivés et comptabilité de couverture

■ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories "*Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*", même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

*** Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

*** Comptabilisation**

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*".

■ Comptabilité de couverture

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui visent généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.

Le CMNE a recours à la couverture de flux de trésorerie notamment pour le TSS émis en 2004.

- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

* Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés :

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat*" symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un instrument de dette classé en "*Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*". Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Celle-ci peut résulter de :

- la composante "risque de contrepartie" intégrée dans la valeur des dérivés,

- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "*Produits et charges d'intérêts*" symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en "*Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*" et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 ("carve-out") permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture. Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique "*Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux*" par la contrepartie du compte de résultat.

* Couverture de flux de trésorerie :

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*".

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "*Produits et charges d'intérêts*" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas ; ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- *avant la définition des indices de substitution*
 - maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.
- *après définition des indices de substitution, notamment :*
 - la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture
 - une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

🕒 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser leur titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Ⓢ Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Ⓢ Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche "pertes attendues de crédit".

Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières.

Ces encours sont répartis en trois catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir), dès l'entrée au bilan des actifs financiers et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,

- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument), dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale.

- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

* Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés.

L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarii ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.

- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

* Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP ("Low Default Portfolio", portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités locales, souverains, financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- les portefeuilles HDP ("High Default Portfolio", portefeuilles qui présentent un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : corporate de masse, retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du Groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes est noté par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou "notations de masse", reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe reclasse immédiatement en statut 1 toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

✓ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

✓ Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

* Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent-bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

✓ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

✓ Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste),

✓ Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent-bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

✓ Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

* Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes:

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;

- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE:

- Etape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019.
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution a constitué un changement d'estimation, dont l'impact non significatif a été comptabilisé en résultat en 2019.

* **Actifs financiers dépréciés dès l'origine**

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie "actifs dépréciés dès l'origine" et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

* **Comptabilisation**

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste "*Provisions*", pour les engagements de financement et de garantie. Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en "*Gains ou pertes latents ou différés*".

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

© **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu, ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

* **Instruments négociés sur un marché actif**

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

* **Instruments négociés sur un marché non actif**

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, "mark-to-model".

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux

de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent notamment de prendre en compte des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

* Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.

- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

❖ ACTIVITES D'ASSURANCE

Les pôles assurance du Groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficiant, jusqu'en 2023, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par les amendements à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche "référentiel IFRS" qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02 qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance sont regroupés, à l'actif, dans la ligne "*Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques*", et, au passif, dans la ligne "*Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance*", incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placement. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne "*Produits nets des activités d'assurance*". Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs "bancassurance". Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance, émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

❖ INSTRUMENTS NON FINANCIERS

🕒 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir, ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

■ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- * sortir du bilan l'immobilisation louée,
- * constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur,
- * comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement,
- * comptabiliser en marge nette d'intérêts, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9.

■ Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette (cf. note « Immobilisations dont le Groupe est locataire »).

🕒 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

🕒 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste "Charges de personnel" à l'exception de la part résultant des écarts actuariels qui est enregistrée en "Gains ou pertes latents ou différés", au sein des capitaux propres.

■ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux d'émission des entreprises notées AA en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre / non cadre,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Le Groupe a lancé un diagnostic sur les incidences de la décision IFRIC de Mai 2021 sur l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services. Cette décision remet en cause la pratique généralement retenue en France qui consiste à considérer les droits acquis de manière linéaire sur la carrière du salarié dans l'entreprise. Elle pourrait avoir pour conséquence de revoir le calcul d'engagements pour des régimes dont les avantages dépendent de l'ancienneté et sont plafonnés à un nombre d'années consécutives de services rendus.

■ Indemnités de fin de carrière

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en "*Gains ou pertes latents ou différés*", enregistrés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

■ Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

■ Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

■ Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

■ Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

⊗ Paiements fondés sur base d'actions

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

La charge supportée par le Groupe est évaluée sur la base de la juste valeur à la date de notification des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées par certaines filiales. La charge globale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options qui seront émises au terme de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

La charge est constatée en frais de personnel dès la notification et fait l'objet d'un étalement sur la période d'acquisition des droits, sans attendre, le cas échéant, que les conditions nécessaires à l'attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Dans le cas des plans dénoués par remise d'actions, la contrepartie de la charge figure en augmentation des capitaux propres.

Pour les plans dénoués en numéraire, la contrepartie est enregistrée en dette. Ce passif fait l'objet d'une réévaluation jusqu'à son extinction, en fonction de la juste valeur de l'action. L'ajustement de valeur se fait également en frais de personnel.

⊗ Immobilisations et amortissements

■ Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "*Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation*" du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "*Charges des autres activités*" du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Constructions - gros œuvre structure : 10 - 30 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions - équipements : 10 - 25 ans
- Agencements et installations : 5 - 15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 - 10 ans
- Matériel de sécurité : 3 - 10 ans
- Matériel roulant : 3 - 5 ans
- Matériel informatique : 3 - 5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1 - 3 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "*Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation*" du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "*Charges des autres activités*" (pour les dotations) et "*Produits des autres activités*" (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "*Gains ou pertes nets sur autres actifs*".

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "*Produits des autres activités*" ou "*Charges des autres activités*".

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants.

■ **Immobilisations dont le Groupe est locataire**

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux comportant une clause de tacite reconduction effective (compte tenu du préavis de 6 mois pour la résiliation). Les matériels informatique et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période,
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise,
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

④ Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rattachent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

④ Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

○ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés directement dans ces rubriques.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

○ Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Ⓢ Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "*Intérêts et produits assimilés*" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

Ⓢ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable doit intervenir dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques "*Actifs non courants destinés à être cédés*" et "*Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés*". Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique "*Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées*".

IV NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

(Les notes sont présentées en milliers d'euros)

1. NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 1 : Caisse, Banques Centrales

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Caisse, Banques centrales - actif				
Banques centrales	1 260 141	959 203	300 938	31%
<i>dont réserves obligatoires</i>	63 333	60 598	2 735	5%
Caisse	89 142	99 459	-10 317	-10%
Total	1 349 283	1 058 662	290 621	27%

Note 2 : Actifs financiers au coût amorti

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 240 481	3 935 598	304 883	8%
Prêts et créances sur la clientèle	18 875 678	18 095 164	780 514	4%
Titres au coût amorti	68 583	43 597	24 986	57%
Total	23 184 742	22 074 359	1 110 383	5%

2a. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Créances saines (S1/S2)	4 226 664	3 918 388	308 276	8%
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	3 987 717	3 679 057	308 660	8%
Autres comptes ordinaires	125 817	64 584	61 233	95%
Prêts	29 451	28 523	928	3%
Autres créances	83 679	146 224	-62 545	-43%
Pensions	0	0	0	
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0	0	
Créances rattachées	13 818	17 211	-3 393	-20%
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1	0	0%
Total	4 240 481	3 935 598	304 883	8%

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

2b. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Créances saines (S1/S2)	16 941 672	16 189 510	752 162	5%
Créances commerciales	3 128	3 366	-238	-7%
Autres concours à la clientèle	16 911 944	16 160 416	751 528	5%
- crédits à l'habitat	10 311 637	9 590 710	720 927	8%
- autres concours et créances diverses (1)	6 600 307	6 569 706	30 601	0%
Créances rattachées	26 600	25 728	872	3%
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	845 254	874 784	-29 530	-3%
Créances brutes	17 786 926	17 064 294	722 632	4%
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-93 304	-96 280	2 976	-3%
Autres dépréciations (S3)	-447 196	-470 894	23 698	-5%
SOUS TOTAL I	17 246 426	16 497 120	749 306	5%
Location financement (investissement net)	1 613 959	1 580 606	33 353	2%
Mobilier	1 306 995	1 269 254	37 741	3%
Immobilier	306 964	311 352	-4 388	-1%
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	38 201	41 773	-3 572	-9%
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-12 235	-12 157	-78	1%
Autres dépréciations (S3)	-10 673	-12 178	1 505	-12%
SOUS TOTAL II	1 629 252	1 598 044	31 208	2%
TOTAL	18 875 678	18 095 164	780 514	4%
dont prêts subordonnés (2)	150 000	150 000	0	0%

(1) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (5154K€) et Fonds de garantie des dépôts (10 886K€).

(2) Prêt subordonné octroyé à ACM Vie

Opérations de location financement avec la clientèle :

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2021
Valeur brute comptable	1 622 379	103 365	-73 584	0	1 652 160
Dépréciations des loyers non recouvrables	-24 335	-3 519	4 946	0	-22 908
Valeur nette comptable	1 598 044	99 846	-68 638	0	1 629 252

2c. Titres au coût amorti

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
.Titres	68 788	43 788	25 000	57%
- Effets publics	0	0	0	
- Obligations et autres titres de dettes	68 788	43 788	25 000	57%
. Cotés	0	0	0	
. Non cotés	68 788	43 788	25 000	57%
. Créances rattachées	0	0	0	
TOTAL BRUT	68 788	43 788	25 000	57%
dont actifs dépréciés (S3)	0	0	0	
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-205	-191	-14	7%
Autres dépréciations (S3)	0	0	0	
TOTAL NET	68 583	43 597	24 986	57%

2d. Concentration du risque de crédit par agents économiques

En lien avec la crise sanitaire Covid-19, est présentée ci-dessous la valeur brute par agents économiques

	Valeur brute			
	Total	dont statut 1	dont statut 2	dont statut 3
Prêts et avances	23 679 568	21 329 057	1 467 056	883 455
Banques centrales	-	-	-	-
Administrations publiques	53 110	52 221	679	210
Etablissements de crédit	4 240 480	4 240 465	15	-
Autres entreprises financières	276 570	270 132	3 280	3 158
Entreprises non financières	6 021 632	4 741 909	1 025 320	254 403
<i>Dont : petites et moyennes entreprises</i>	<i>5 665 440</i>	<i>4 447 944</i>	<i>1 006 969</i>	<i>210 527</i>
Ménages	13 087 776	12 024 330	437 762	625 684
Instruments de dettes	68 788	68 788	-	-
Banques centrales	-	-	-	-
Administrations publiques	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Autres entreprises financières	-	-	-	-
Entreprises non financières	68 788	68 788	-	-
Engagements hors bilan	3 211 991	3 106 777	87 306	17 908
Banques centrales	-	-	-	-
Administrations publiques	2 274	2 274	-	-
Etablissements de crédit	32 152	32 152	-	-
Autres entreprises financières	14 914	14 895	4	15
Entreprises non financières	593 951	535 309	47 205	11 437
Ménages	2 568 700	2 522 147	40 097	6 456
TOTAL	26 960 347	24 504 622	1 554 362	901 363

2e. Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut

Par tranche de PD 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0,1	6 472	2 873 814	281 873		
0,1 - 0,25		4 680 050	48 021		
0,26 - 0,99	7	2 292 524	83 342		
1 - 2,99	211	6 198 807	136 700		
3 - 9,99	510	902 112	447 512		
>=10	9 902	114 951	495 925		875 653
TOTAL	17 102	17 062 258	1 493 373		875 653

Note 3 : Passifs financiers au coût amorti

3a. Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Dettes envers les établissements de crédit	844 612	863 371	-18 759	-2%
Autres comptes ordinaires	32 881	34 937	-2 056	-6%
Emprunts	775 252	754 579	20 673	3%
Autres dettes	35 012	72 066	-37 054	-51%
Pensions	0	0	0	
Dettes rattachées	1 467	1 789	-322	-18%

3b. Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
. Comptes d'épargne à régime spécial	13 811 961	13 401 349	410 612	3%
- à vue	11 208 277	10 795 364	412 913	4%
- à terme	2 603 684	2 605 985	-2 301	0%
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	48 815	2 572	46 243	1798%
Sous-total	13 860 776	13 403 921	456 855	3%
. Comptes à vue	7 283 237	6 875 724	407 513	6%
. Comptes et emprunts à terme	156 426	177 989	-21 563	-12%
. Dettes rattachées	2 345	2 592	-247	-10%
. Autres dettes	3 866	2 434	1 432	59%
Sous-total	7 445 874	7 058 739	387 135	5%
TOTAL	21 306 650	20 462 660	843 990	4%

3c. Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Bons de caisse	23 362	28 144	-4 782	-17%
TMI & TCN	873 164	1 284 039	-410 875	-32%
Emprunts obligataires	561 991	712 149	-150 158	-21%
Dettes rattachées	5 515	8 399	-2 884	-34%
TOTAL	1 464 032	2 032 731	-568 699	-28%

3d. Dettes subordonnées au coût amorti

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Dettes subordonnées	663 489	664 969	-1 480	0%
Dettes subordonnées à durée indéterminée	150 000	150 000	0	0%
Dettes rattachées	8 495	6 984	1 511	22%
TOTAL	821 984	821 953	31	0%

Caractéristiques des principales dettes subordonnées

en K€	Type	Date	Montant	Montant	Echéance
		Emission	Emission	fin d'exercice	
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée CFCMNE		2004	150 000	150 000	-
TSR Structurés CFCMNE (8 lignes)		2014	41 600	41 600	2024
TSR Structurés CFCMNE (2 lignes)		2014	175 000	175 000	2026
TSR Structurés CFCMNE (3 lignes)		2015	55 000	55 000	2025
TSR CFCMNE (1 ligne)		2015	40 000	40 000	2027
TSR Structuré CFCMNE (1 ligne)		2015	50 000	50 000	2030
TSR CFCMNE (1 ligne)		2016	300 000	300 000	2026
Autres				3 169	-
Dettes rattachées				7 215	-
TOTAL				821 984	

Note 4 : Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

4a. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
. Effets publics	412 410	423 003	- 10 593	- 3%
. Obligations et autres titres de dettes	821 151	1 394 001	- 572 850	- 41%
- Cotés	705 451	1 167 889	- 462 438	- 40%
- Non cotés	115 700	226 112	- 110 412	- 49%
. Créances rattachées	6 328	7 336	- 1 008	- 14%
Sous-total brut titres de dettes	1 239 889	1 824 340	- 584 451	- 32%
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	0	0	
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 1 317	- 2 089	772	- 37%
Autres dépréciations (S3)	0	0	0	
Sous-total net titres de dettes	1 238 572	1 822 251	- 583 679	- 32%
Actions et autres instruments de capitaux propres	3 276	2 979	297	10%
- Cotés	0	0	0	
- Non cotés	3 276	2 979	297	10%
Titres immobilisés	46 902	44 617	2 285	5%
- Titres de participations	12 443	10 182	2 261	22%
- Autres titres détenus à long terme	13 878	13 878	0	0%
- Parts dans les entreprises liées	20 581	20 557	24	0%
Sous-total instruments de capitaux propres	50 178	47 596	2 582	5%
TOTAL	1 288 750	1 869 847	- 581 097	- 31%
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	14 293	18 896	- 4 603	- 24%
Dont titres de participation cotés.	0	0	0	

4b. Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat	
CCCM Paris	Non coté	13,1%	681 512	19 509 116	10 919	6 530

Données au 30 juin 2021

Note 5 : Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

5a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2020	Acquisition /production	Vente /remboursement	Modification des flux (1)	Transfert (2)	Autres	30.06.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	3 935 598	773 499	-468 615	0	0	0	4 240 482
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 935 598	773 499	-468 615	0	0	0	4 240 482
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	18 686 673	3 047 964	-1 999 713	-295 838	0	0	19 439 086
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	16 186 775	2 821 166	-1 824 609	-207 907	86 833	0	17 062 258
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	1 583 341	194 873	-104 994	-30 996	-148 851	0	1 493 373
- dont : créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	915 260	24 555	-70 110	-56 202	62 150	0	875 653
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	1 297	7 370	0	-733	-132	0	7 802
Actifs financiers au coût amorti - titres	43 788	65 031	-40 031	0	0	0	68 788
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	43 788	65 031	-40 031	0	0	0	68 788
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	1 824 340	55 235	-639 686	0	0	0	1 239 889
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	1 804 340	55 235	-639 686	0	0	0	1 219 889
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	20 000	0	0	0	0	0	20 000
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Total	24 490 399	3 941 729	-3 148 045	-295 838	0	0	24 988 244

(1)(2) : dont transfert de bucket

5b. Cadrage des dépréciations

	31.12.2020	Dotation (1)	Reprise (2)	Autres	30.06.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-591 509	-82 372	110 370	103	-563 408
Actifs financiers au coût amorti - titres	-191	-205	191	0	-205
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-2 089	-4 141	4 913	0	-1 317
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Total	-593 790	-86 718	115 474	103	-564 931

IFRS 9	31.12.2020	Dotation (1)	Reprise (2)	Autres	30.06.2021
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-591 509	-82 372	110 370	103	-563 408
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	-62	0	0	0	-62
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-51 508	-15 964	14 123	1	-53 348
- pertes attendues à terminaison (S2)	-56 929	-28 399	33 138	-1	-52 191
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-483 072	-38 009	63 109	103	-457 869
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-191	-205	191	0	-205
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-191	-205	191	0	-205
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-2 089	-4 141	4 913	0	-1 317
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-556	0	193	0	-363
- pertes attendues à terminaison (S2)	-1 533	-4 141	4 720	0	-954
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Total	-593 790	-86 718	115 474	103	-564 931

(1) (2) Dont transfert de bucket

	31.12.2019	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-590 349	-154 962	153 361	441	-591 509
Actifs financiers au coût amorti - titres	-360	-191	360	0	-191
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-761	-1 679	350	1	-2 089
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Total	-591 471	-156 832	154 071	442	-593 790

IFRS 9	31.12.2019	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2020
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-590 349	-154 962	153 361	441	-591 509
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	-62	0	0	0	-62
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-50 374	-23 257	22 123	0	-51 508
- pertes attendues à terminaison (S2)	-42 191	-41 735	26 996	1	-56 929
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-497 784	-89 970	104 242	440	-483 072
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-360	-191	360	0	-191
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-360	-191	360	0	-191
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-761	-1 679	350	1	-2 089
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-755	-151	350	0	-556
- pertes attendues à terminaison (S2)	-6	-1 528	0	1	-1 533
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Total	-591 471	-156 832	154 071	442	-593 790

5c Concentration du risque de crédit sur les secteurs sensibles

	Encours bruts			Dépréciations	
	S1	S2	S3	S1	S2
Secteurs d'activités					
Distribution spécialisée	16	60	13	0	-3
Hotels, restaurants	6	92	24	0	-4
Industrie automobile	6	68	3	0	-1
Location de véhicules	4	75	1	0	-1
Tourisme, jeux, loisirs*	2	40	3	0	-1
Transport industriel	4	168	22	0	-2
Transporteurs aériens	0	0	0	0	0
Industrie aéronautique**	0	4	0	0	0
Autres secteurs sensibles identifiés en Belgique	19	43	7	-1	-2
TOTAL	57	551	74	-2	-14

*y compris "protocole sectoriel tourisme" non couvert au 30 juin 2020

**sous-traitants

Note 6 : Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

6a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2021				31.12.2020			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	517 385	517 385	0	0	943 826	943 826
- Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	0	0	516 941	516 941	0	0	943 401	943 401
. Cotés	0	0	171	171	0	0	429	429
. Non cotés	0	0	516 770	516 770	0	0	942 972	942 972
dont OPC	0	0	394 717	394 717	0	0	789 475	789 475
- Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0
. Cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
. Non cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Titres immobilisés	0	0	444	444	0	0	425	425
. Titres de participations	0	0	444	444	0	0	425	425
. Autres titres détenus à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. Parts dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0
. Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés	91 898	0	0	91 898	100 261	0	0	100 261
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
dont pensions (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	91 898	0	517 385	609 283	100 261	0	943 826	1 044 087

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option est nulle au 30 juin 2021, tout comme en décembre 2020.

6b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	92 507	101 691	-9 184	-9%
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	53 472	53 410	62	0%
TOTAL	145 979	155 101	-9 122	-6%

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont uniquement constitués de dérivés.

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	30.06.2021			31.12.2020		
	Valeur	Montant dû	Ecart	Valeur	Montant dû	Ecart
	Comptable	à l'échéance		Comptable	à l'échéance	
. Titres émis	53 472	50 000	3 472	53 410	50 000	3 410
	0	0	0	0	0	0
. Dettes interbancaires	0	0	0	0	0	0
. Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
Total	53 472	50 000	3 472	53 410	50 000	3 410

6c. Analyse des instruments dérivés de transaction

	30.06.2021			31.12.2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux	2 173 041	91 898	92 507	2 406 307	100 261	101 482
Swaps	2 173 041	72 972	52 952	2 406 307	100 261	101 482
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	18 926	39 555	0	0	0
Instrument de change	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	16 359	0	0	13 990	0	209
Options et instruments conditionnels	16 359	0	0	13 990	0	209
Total	2 189 400	91 898	92 507	2 420 297	100 261	101 691

Note 7 : Couverture

7a. Instruments dérivés de couverture

	30.06.2021			31.12.2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge	3 352 000	3 176	29 874	3 233 100	2 708	37 549
Swaps	1 205 000	3 176	29 874	1 229 000	2 708	37 549
Autres contrats fermes	2 147 000	0	0	2 004 100	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	384 000	19	10 240	395 700	0	15 610
Swaps	384 000	19	10 240	395 700	0	15 610
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Total	3 736 000	3 195	40 114	3 628 800	2 708	53 159

L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (12 K€ comptabilisés dans le poste "Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat") cf note 22.

Echéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	30.06.2021
Instruments dérivés de couverture					
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>	0	484 500	1 817 500	1 050 000	3 352 000
Swaps	0	300 000	905 000	0	1 205 000
Autres contrats fermes	0	184 500	912 500	1 050 000	2 147 000
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
<i>Couverture de Cash Flow Hedge</i>	0	84 000	0	300 000	384 000
Swaps	0	84 000	0	300 000	384 000
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Total	0	568 500	1 817 500	1 350 000	3 736 000

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2020
Instruments dérivés de couverture					
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>	54 000	358 500	2 229 600	591 000	3 233 100
Swaps	24 000	238 000	964 000	3 000	1 229 000
Autres contrats fermes	30 000	120 500	1 265 600	588 000	2 004 100
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
<i>Couverture de Cash Flow Hedge</i>	0	95 700	0	300 000	395 700
Swaps	0	95 700	0	300 000	395 700
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Total	54 000	454 200	2 229 600	891 000	3 628 800

7b. Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles				
d'actifs financiers	42 589	63 224	-20 635	-33%
de passifs financiers	0	0	0	

7c. Eléments micro-couverts en juste valeur

Eléments couverts à l'actif

	30.06.2021				31.12.2020			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Actifs financiers à la JVCP	1 140 973	6 597	(2 967)	0	1 720 984	9 564	4 929	0
Total	1 140 973	6 597	(2 967)	0	1 720 984	9 564	4 929	0

Eléments couverts au passif

	30.06.2021				31.12.2020			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Dettes représentées par un titre	57 301	892	(879)	0	57 673	1 771	(2 779)	0
Total	57 301	892	(879)	0	57 673	1 771	(2 779)	0

Note 8 : Actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance (IAS39)

Les activités d'assurance figurent dans les postes relatifs à la mise en équivalence.

Note 9 : Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30.06.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	1 123 204	118 644	46 902	1 288 750
- Effets publics et valeurs assimilées	417 454	0	0	417 454
- Obligations et autres titres de dettes	705 750	115 368	0	821 118
- Actions et autres instruments de capitaux propres	0	3 276	0	3 276
- Participations et ATDLT	0	0	26 321	26 321
- Parts entreprises liées	0	0	20 581	20 581
- Prêts et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
- Prêts et Créances Clientele - JVCPR	0	0	0	0
Transaction / JVO /Autres	0	608 906	377	609 283
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	0	503 197	208	503 405
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	0	13 536	0	13 536
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	275	169	444
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	91 898	0	91 898
Instruments dérivés de couverture	0	3 195	0	3 195
Total	1 123 204	730 745	47 279	1 901 228
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	145 979	0	145 979
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	53 472	0	53 472
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	92 507	0	92 507
- Dettes - Transaction	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	40 114	0	40 114
Total	0	186 093	0	186 093

Niveau 1: cours coté sur un marché actif.

Niveau 2: cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,

Niveau 3: valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	1 593 532	231 698	44 617	1 869 847
- Effets publics et valeurs assimilées	426 017	0	0	426 017
- Obligations et autres titres de dettes	1 167 515	228 719	0	1 396 234
- Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2 979	0	2 979
- Participations et ATDLT	0	0	24 060	24 060
- Parts entreprises liées	0	0	20 557	20 557
- Prêts et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
- Prêts et Créances Clientèle - JVCPR	0	0	0	0
Transaction / JVO /Autres	0	1 043 365	722	1 044 087
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	0	917 214	572	917 786
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	0	25 615	0	25 615
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	275	150	425
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	100 261	0	100 261
Instruments dérivés de couverture	0	2 708	0	2 708
Total	1 593 532	1 277 771	45 339	2 916 642
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	155 101	0	155 101
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	53 410	0	53 410
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	101 691	0	101 691
- Dettes - Transaction	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	53 159	0	53 159
Total	0	208 260	0	208 260

Niveau 1: cours coté sur un marché actif.

Niveau 2: cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,

Niveau 3: valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de juste valeur – Détail du niveau 3

30.06.2021	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Juste valeur par capitaux propres	44 617	293	0	-399	0	0	306	0	2 085	46 902
- Participations et ATDLT	24 060	293	0	-399	0	0	306	0	2 061	26 321
- Parts entreprises liées	20 557	0	0	0	0	0	0	0	24	20 581
Transaction / JVO /Autres	722	1	0	0	-500	-1 156	1 291	0	19	377
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	572	1	0	0	-500	-1 156	1 291	0	0	208
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	150	0	0	0	0	0	0	0	19	169
Total	45 339	294	0	-399	-500	-1 156	1 597	0	2 104	47 279

Note 10 : Compensation des actifs et passifs financiers

30.06.2021	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	124 628	-29 535	95 093	0	0	0	95 093
Pensions	0	0	0	0	0	0	0
Total	124 628	-29 535	95 093	0	0	0	95 093

30.06.2021	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	162 156	-29 535	132 621	0	0	0	132 621
Pensions	0	0	0	0	0	0	0
Total	162 156	-29 535	132 621	0	0	0	132 621

31.12.2020	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	147 438	-44 469	102 969	-50 788	0	-52 181	0
Pensions	0	0	0	0	0	0	0
Total	147 438	-44 469	102 969	-50 788	0	-52 181	0

31.12.2020	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	199 319	-44 469	154 850	-50 788	0	-89 821	14 241
Pensions	0	0	0	0	0	0	0
Total	199 319	-44 469	154 850	-50 788	0	-89 821	14 241

Note 11 : Impôts

11a. Impôts courants

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Actif (par résultat)	70 329	80 765	-10 436	-13%
Passif (par résultat)	25 745	27 144	-1 399	-5%

11b. Impôts différés

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Actif (par résultat)	43 991	43 757	234	1%
Actif (par capitaux propres)	5 893	7 681	-1 788	-23%
Passif (par résultat)	14 358	7 390	6 968	94%
Passif (par capitaux propres)	7 219	7 891	-672	-9%

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	30.06.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	0	0	0	0
. Différences temporaires sur				
- réévaluation des instruments financiers (hors assurance)		4 517		7 800
- autres gains/pertes latents ou différés	3 191		7 590	
- provisions	37 739	-3 279	45 850	-3 552
- réserve latente de location financement		4 652		1 805
- résultats des sociétés transparentes				
- autres décalages temporaires	6 252	12 985	-2 093	9 137
. Compensation	2 702	2 702	91	91
Total des actifs et passifs d'impôts différés	49 884	21 577	51 438	15 281

Note 12 : Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

12a. Comptes de régularisation et actifs divers

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Comptes de régularisation actif				
Valeurs reçues à l'encaissement	4 920	5 475	-555	-10%
Comptes d'ajustement sur devises	3	2	1	50%
Produits à recevoir	18 857	20 323	-1 466	-7%
Comptes de régularisation divers	190 774	158 219	32 555	21%
Sous-total	214 554	184 019	30 535	17%
Autres actifs				
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0	0	
Débiteurs divers	184 364	183 900	464	0%
Stocks et assimilés	1 945	2 613	-668	-26%
Autres emplois divers	733	733	0	0%
Sous-total	187 042	187 246	-204	0%
Total	401 596	371 265	30 331	8%

12b. Comptes de régularisation et passifs divers

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Comptes de régularisation passif				
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	4	0	4	
Comptes d'ajustement sur devises	240	1 246	-1 006	-81%
Charges à payer	82 735	85 163	-2 428	-3%
Produits constatés d'avance	52 009	53 607	-1 598	-3%
Comptes de régularisation divers	238 125	127 115	111 010	87%
Sous-total	373 113	267 131	105 982	40%
Autres passifs				
Obligations locatives - Immobilier	157 265	87 394	69 871	80%
Obligations locatives - Autres	2 964	2 973	-9	0%
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1	0	1	
Versements restant à effectuer sur titres	84 391	89 184	-4 793	-5%
Créditeurs divers	242 528	234 702	7 826	3%
Sous-total	487 149	414 253	72 896	18%
Total	860 262	681 384	178 878	26%

12c. Actifs et passifs destinés à être cédés

Aucune donnée financière n'est matérialisée au bilan, les entités traitées selon la norme IFRS 5 au 30 juin 2021 étant considérées comme des activités abandonnées et n'impactant à ce titre que le compte de résultat.

Ces entités sont La Française Forum Securities Limited, Inflection Point et CMNE Grand Paris, et contribuent au résultat des activités destinées à être cédées à hauteur de 20K€.

12d. Obligations locatives par durée résiduelle

30.06.2021	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	13 680	23 418	34 261	17 693	71 177	160 229
- Immobilier	12 745	21 741	33 909	17 693	71 177	157 265
- Autres	935	1 677	352	0	0	2 964

31.12.2020	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	14 413	21 791	30 282	18 246	5 635	90 367
- Immobilier	13 478	20 105	29 930	18 246	5 635	87 394
- Autres	935	1 686	352	0	0	2 973

Note 13 : Participations dans les entreprises mises en équivalence

13a. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

30.06.2021	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
GACM	France	10,22%	1 071 892	51 275	0	n.c.
2A	France	39,67%	3 357	486	0	n.c.
Groupe Cholet-Dupont	France	33,73%	19 447	1 584	419	n.c.
JKC Capital Management Limited	Hong Kong	50,00%	- 1 019	- 515	0	n.c.
Siparex XAnge Venture	France	26,50%	2 318	390	610	n.c.
Euro Information SAS	France	10,15%	227 008	7 016	315	n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) (2)			4 185			n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) (2)			1 257			n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (écart d'acquisition sur GACM) (2)			273 691			n.c.
TOTAL			1 602 136	60 236	1 344	

31.12.2020	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
GACM	France	10,22%	1 023 556	51 017	0	n.c.
2A	France	39,67%	2 870	78	0	n.c.
Groupe Cholet-Dupont	France	33,73%	18284	1855	0	n.c.
JKC Capital Management Limited	Hong Kong	50,00%	- 413	- 1463	0	n.c.
Siparex XAnge Venture	France	26,50%	2 591	432	504	n.c.
Euro Information SAS	France	10,15%	196108	46764,5	315	n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) (2)			4 185			n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) (2)			1257			n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (écart d'acquisition sur GACM) (2)			273 691			n.c.
TOTAL			1 522 129	98 683	819	

(1) En trésorerie et en actions

(2) Conformément à IAS 28, les écarts d'acquisition constatés sur des entités sous influence notable sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

* NC : non cotée

Dans le cadre du test de dépréciation de la valeur de mise en équivalence de GACM, le CMNE utilise la juste valeur de GACM calculée selon la méthode de l'Appraisal Value. Cette méthode, couramment utilisée pour la valorisation d'un groupe d'assurance, repose sur une approche actuarielle classique consistant à actualiser les profits futurs générés par le stock de contrats et par les futures affaires nouvelles.

Au 30 juin 2021, la quote-part du CMNE dans la valorisation de GACM est estimée à 1 368 millions d'euros pour une valeur consolidée de 1 346 millions d'euros.

13b. Données des principales entreprises mises en équivalence

30.06.2021	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
GACM	129 632 866	1 059 307	726 451	513 075	1 632 104	10 971 395
2A	16 510	7 575	1 625	1 226	-	8 462
Groupe Cholet-Dupont	398 571	17 162	6 664	4 696	-	57 656
JKC Capital Management Limited	58 002	19 729	8 550	9 636	-	18 801
Siparex XAnge Venture	17 244	6 455	1 129	1 472	-	8 745
Euro Information SAS	2 064 881	686 757	32 019	39 523	-	1 865 775

31.12.2020	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
GACM	126 933 363	1 360 444	757 031	508 130	1 657 640	10 485 662
2A	13 948	11 079	277	196	-	7 236
Groupe Cholet-Dupont	264 324	23 849	8 657	5 499	-	54 207
JKC Capital Management Limited	60 948	31 805	25 286	25 900	-	7 851
Siparex XAnge Venture	16 753	10 777	2 069	1 629	-	9 773
Euro Information SAS	2 044 892	1 452 018	189 122	451 098	-	1 829 356

Note 14 : Immeubles de placement

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2021
Coût historique	252 651	20 595	-1 035	-3	272 208
Amortissement et dépréciation	-35 804	-2 818	0	-1	-38 623
Montant net	216 847	17 777	-1 035	-4	233 585

La juste valeur de ces immeubles (enregistrés au coût historique) est de 269 526 milliers d'euros au 30 juin 2021 ; elle était de 252 587 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elle est déterminée à dire d'expert.

Note 15 : Immobilisations corporelles et incorporelles

15a. Immobilisations corporelles

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2021
Coût historique					
Terrains d'exploitation	12 065	0	-7	0	12 058
Constructions d'exploitation	225 858	825	-603	0	226 080
Droits d'utilisation - Immobilier	122 726	80 460	-1 424	0	201 762
Droits d'utilisation - Autres	2 991	0	0	0	2 991
Autres immobilisations corporelles	246 069	15 955	-2 936	-3	259 085
Total	609 709	97 240	-4 970	-3	701 976
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-163 536	-4 319	476	0	-167 379
Droits d'utilisation - Immobilier	-35 908	-9 638	371	0	-45 175
Droits d'utilisation - Autres	-18	-9	0	0	-27
Autres immobilisations corporelles	-177 016	-5 586	427	0	-182 175
Total	-376 478	-19 552	1 274	0	-394 756
Montant net	233 231	77 688	-3 696	-3	307 220

Dont immeubles loués en location financement

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2021
Valeur comptable brute	91 384	0	0	0	91 384
Amortissements et dépréciations	-15 166	-822	0	0	-15 988
Total	76 218	-822	0	0	75 396

15b. Immobilisations incorporelles

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2021
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	10 326	0	0	3 383	13 709
Immobilisations acquises	44 642	47	-7	-3 396	41 286
- logiciels	8 848	47	0	0	8 895
- autres	35 794	0	-7	-3 396	32 391
Total	54 968	47	-7	-13	54 995
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	-5 752	-1 914	0	0	-7 666
Immobilisations acquises	-14 991	-809	2	0	-15 798
- logiciels	-5 341	-497	0	0	-5 838
- autres	-9 650	-312	2	0	-9 960
Total	-20 743	-2 723	2	0	-23 464
Montant net	34 225	-2 676	-5	-13	31 531

Note 16 : Ecarts d'acquisition

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2021
Ecart d'acquisition brut	202 301	0	0	45	202 346
Dépréciations	-1 915	0	0	0	-1 915
Ecart d'acquisition net	200 386	0	0	45	200 431

Détail des écarts d'acquisition

Filiales	Valeur de l'EA au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30.06.2021
Bancassurance Belgique	2 027					2 027
Gestion pour Compte de Tiers	197 635				45	197 680
Services et autres	724					724
Total	200 386	0	0	0	45	200 431

Une approche multi-méthodologique a été retenue pour effectuer les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur le pôle Gestion pour Compte de Tiers (qui représentent 99% du total net du poste). Dans ce contexte et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la juste valeur a été déterminée selon une approche multicritères : éléments de rentabilité et de risques propres, référence à des entreprises comparables dont la valeur est connue et formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires. Selon la méthode retenue, la valeur de l'UGT "Gestion pour compte de tiers" est comprise entre 233 M€ et 1 039 M€. Ces tests étant réalisés annuellement, les données chiffrées du commentaire correspondent au 31 décembre 2020.

Note 17 : Provisions et passifs éventuels

17a. Provisions

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30.06.2021
Provisions pour risques	12 200	3 129	-861	-3 407	2	11 063
Sur engagements de garantie	5 206	785	-153	-1 979	0	3 859
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>614</i>	<i>153</i>	<i>0</i>	<i>-138</i>	<i>1</i>	<i>630</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>1 613</i>	<i>31</i>	<i>0</i>	<i>-997</i>	<i>0</i>	<i>647</i>
Sur engagements de financement	1 922	932	0	-977	1	1 878
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 424</i>	<i>773</i>	<i>0</i>	<i>-650</i>	<i>2</i>	<i>1 549</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>498</i>	<i>159</i>	<i>0</i>	<i>-327</i>	<i>-1</i>	<i>329</i>
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	3 044	113	-530	-155	0	2 472
Provisions pour risques sur créances diverses	2 028	1 299	-178	-296	1	2 854
Autres provisions	29 390	308	-852	-1 103	0	27 743
Provision pour épargne logement	18 942	0	0	-953	0	17 989
Provisions pour éventualité diverses	10 448	308	-852	-150	0	9 754
Autres provisions	0	0	0	0	0	0
Provisions pour engagements de retraite	106 793	8 313	-356	-11 809	-12 213	90 728
Total	148 383	11 750	-2 069	-16 319	-12 211	129 534

	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2020
Provisions pour risques	15 198	5 598	-2 800	-3 261	-2 535	12 200
Sur engagements de garantie	3 707	3 038	-162	-1 376	-1	5 206
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>721</i>	<i>143</i>	<i>0</i>	<i>-249</i>	<i>0</i>	<i>614</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>1 004</i>	<i>1 159</i>	<i>0</i>	<i>-550</i>	<i>0</i>	<i>1 613</i>
Sur engagements de financement	1 328	1 445	0	-851	0	1 922
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 138</i>	<i>931</i>	<i>0</i>	<i>-644</i>	<i>-1</i>	<i>1 424</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>190</i>	<i>514</i>	<i>0</i>	<i>-207</i>	<i>1</i>	<i>498</i>
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	5 211	703	-2 638	-232	0	3 044
Provisions pour risques sur créances diverses	4 952	412	0	-802	-2 534	2 028
Autres provisions	26 454	4 231	-3 483	-191	2 379	29 390
Provision pour épargne logement	17 168	1 771	0	0	3	18 942
Provisions pour éventualité diverses	9 187	2 460	-3 384	-191	2 376	10 448
Autres provisions	99	0	-99	0	0	0
Provisions pour engagements de retraite	107 452	4 012	-196	-2 942	-1 533	106 793
Total	149 104	13 841	-6 479	-6 394	-1 689	148 383

Les « autres variations » reprises sur les provisions pour engagements de retraite correspondent aux variations d'hypothèses actuarielles constatées en OCI.

Provisions PEL / CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	50 045	1 750 081	559 060	2 359 185
Montant des provisions sur PEL	455	14 470	3 064	17 989
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				241 523
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				0
Reprises Provisions EL				953
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				4 311
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30.06.2021
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	104 308	943	-12 155	-12 213	80 883
Compléments de retraite	214	0	-10	0	204
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	2 271	7 370	0	0	9 641
TOTAL	106 793	8 313	-12 165	-12 213	90 728

Au 30 juin 2021, les indemnités de fin de carrière et primes liées aux médailles du travail sont calculées selon les dispositions du socle social Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2020
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	103 500	3 354	-1 013	-1 533	104 308
Compléments de retraite	1 784	555	-2 125	0	214
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	2 168	103	0	0	2 271
TOTAL	107 452	4 012	-3 138	-1 533	106 793

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	30.06.2021	31.12.2020
Taux d'actualisation (1)	0,95%	0,45%
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,42%	0,51%

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

17b. Passifs éventuels

Néant.

Note 18 : Réserves liées au capital et réserves

18a. Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Capital et réserves liées au capital	1 434 890	1 410 659	24 231	2%
- Capital	1 432 140	1 407 909	24 231	2%
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	2 750	2 750	0	0%
Réserves consolidées	1 950 628	1 780 817	169 811	10%
- Réserve légale	0	0	0	
- Réserves statutaires et contractuelles	0	0	0	
- Réserves réglementées	0	0	0	
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	2 032 655	1 809 982	222 673	12%
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	-26 715	-24 431	-2 284	9%
- Report à nouveau	-82 027	-29 165	-52 862	181%
Total	3 385 518	3 191 476	194 042	6%

18b. Gains ou pertes latents ou différés part du Groupe

	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Gains ou pertes latents ou différés liés aux :				
- placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	165 401	168 341	-2 940	-2%
- actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	12 373	19 645	-7 272	-37%
- actifs financiers en JVCPR - instruments de capitaux propres	5 939	3 425	2 514	73%
- dérivés de couverture (CFH)	-6 319	-10 151	3 832	-38%
- Autres	-7 191	-16 816	9 625	-57%
Total	170 203	164 444	5 759	4%

18c. Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

Néant.

Note 19 : Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Engagements de financement	3 211 991	2 897 317	314 674	11%
Engagements en faveur d'établissements de crédit	32 150	38 050	-5 900	-16%
Engagements en faveur de la clientèle	3 179 841	2 859 267	320 574	11%
Engagements de garantie	244 824	233 869	10 955	5%
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	26 131	26 268	-137	-1%
Engagements d'ordre de la clientèle	218 693	207 601	11 092	5%
Engagements sur titres	130	189	-59	-31%
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0	0	
Autres engagements donnés	130	189	-59	-31%

Engagements reçus	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Engagements de financement	22 300	54 700	-32 400	-59%
Engagements reçus d'établissements de crédit	22 300	54 700	-32 400	-59%
Engagements reçus de la clientèle	0	0	0	
Engagements de garantie	8 711 881	8 194 542	517 339	6%
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 170 279	3 085 888	84 391	3%
Engagements reçus de la clientèle	5 541 602	5 108 654	432 948	8%
Engagements sur titres	130	189	-59	-31%
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0	0	
Autres engagements reçus	130	189	-59	-31%

Titres et valeurs donnés en pension

Titres et valeurs donnés en pension	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Actifs donnés en pension	0	0	0	
Passifs associés	0	0	0	

Actifs donnés en garantie de passif

Autres actifs donnés en garantie de passif	30.06.2021	31.12.2020	Variation	
Titres prêtés	0	0	0	
Dépôts de garantie sur opérations de marché	73 037	135 820	-62 783	-46%
Total	73 037	135 820	-62 783	-46%

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 20 : Intérêts et produits / charges assimilés

	30.06.2021		30.06.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales (1)	10 811	-1 112	10 401	-2 329
. Clientèle	250 547	-50 690	258 522	-54 252
- dont crédit-bail	21 319	-1 675	20 584	-2 004
- dont obligation locative	0	-321	0	-331
. Instruments dérivés de couverture	25 417	-23 392	35 664	-35 692
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 197	-1 822	1 989	-1 828
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	4 750	0	6 455	0
. Titres au coût amorti	0	0	-30	0
. Dettes représentées par un titre	0	-23 552	0	-29 504
. Dettes subordonnées	0	-75	0	-159
TOTAL	292 722	-100 643	313 001	-123 764
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>266 108</i>	<i>-75 429</i>	<i>275 348</i>	<i>-86 244</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>-75 429</i>		<i>-86 244</i>

(1) Dont :

- 976 milliers d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 2 827 milliers d'euros en charges au 30.06.2021 ;
- 2 715 milliers d'euros d'impact lié au refinancement à taux négatif derrière la BFCM, répliquant les conditions de financement TLTRO III.

Note 21 : Commissions

	30.06.2021		30.06.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	15 511	-46	16 804	-31
Clientèle	36 125	-1 568	36 724	-1 420
Titres	13 763	-736	11 627	-3 170
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>2 446</i>	<i>0</i>	<i>1 771</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	309	0	392	0
Engagements de financement et de garantie	64	0	0	-2
Prestations de services	83 676	-32 889	79 348	-32 048
TOTAL	149 448	-35 239	144 895	-36 671

Note 22 : Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Instruments de transaction	-4 776	5 191	-9 967	-192%
Instruments à la juste valeur sur option	1 762	1 751	11	1%
Inefficacité des couvertures	12	346	-334	-97%
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0	0	
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	12	346	-334	-97%
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-16 436	24 326	-40 762	-168%
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	16 448	-23 980	40 428	-169%
Résultat de change	-28	464	-492	-106%
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	6 043	-20 564	26 607	-129%
Total des variations de juste valeur	3 013	-12 812	15 825	-124%

Note 23 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Dividendes	569	2 622	-2 053	-78%
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	6 888	297	6 591	2219%
Total	7 457	2 919	4 538	155%

Note 24 : Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti

Néant.

Note 25 : Produits nets des activités d'assurance

La contribution Assurances se trouve en « Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ».

Note 26 : Produits et charges des autres activités

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Produits des autres activités				
Immeubles de placement :	0	0	0	
- plus values de cession	0	0	0	
Charges refacturées	4 127	4 550	-423	-9%
Autres produits	180 358	148 900	31 458	21%
Sous-total	184 485	153 450	31 035	20%
Charges des autres activités				
Immeubles de placement :	-2 818	-2 433	-385	16%
- dotations aux provisions/amortissements	-2 818	-2 433	-385	16%
- moins values de cession	0	0	0	
Autres charges	-78 577	-77 048	-1 529	2%
Sous-total	-81 395	-79 481	-1 914	2%
Total net des autres produits et charges	103 090	73 969	29 121	39%

Note 27 : Frais généraux

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Charges de personnel	-203 504	-193 112	-10 392	5%
Autres charges	-151 354	-148 948	-2 406	2%
TOTAL	-354 858	-342 060	-12 798	4%

27a. Charges de personnel

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Salaires et traitements	-127 822	-129 689	1 867	-1%
Charges sociales	-51 014	-51 751	737	-1%
Intéressement et participation des salariés	-13 021	-781	-12 240	1567%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-11 038	-9 910	-1 128	11%
Autres	-609	-981	372	-38%
TOTAL	-203 504	-193 112	-10 392	5%

Depuis l'exercice 2012, neuf plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place par une entité du Groupe. Les bénéficiaires sont choisis selon la nature et la technicité des fonctions qu'ils exercent. L'attribution est conditionnée au maintien du bénéficiaire en situation de salarié du pôle. Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. La période minimale d'acquisition est de deux ans (dix-huit mois pour le plan 2015, trente pour les plans 2016 et 2017 et vingt-quatre pour les plans 2019) et la durée minimale de conservation à l'issue de la période d'acquisition est également de deux ans.

La Caisse Fédérale ayant pris l'engagement de racheter ces actions, sur option du porteur, ces émissions sont traitées en "cash settled" et la valeur des titres est enregistrée en charges de personnel à la date de notification, par contrepartie d'une dette dont la réévaluation à chaque arrêté et jusqu'à son extinction est également constatée en frais de personnel.

Les effets de ces plans d'attribution d'actions gratuites sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	Date d'attribution	Nombre d'actions		30.06.2021				Nombre d'actions		31.12.2020			
		attribuées	acquises / restantes	Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée	attribuées	acquises / restantes	Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée
Plan 2012	14/02/2012	20 060	0	219,43	100%	0	0	20 060	0	214,13	100%	0	0
Plan 2013	15/04/2013	18 147	0	219,43	100%	0	0	18 147	0	214,13	100%	0	0
Plan 2014	01/04/2014	29 400	0	219,43	100%	0	0	29 400	0	214,13	100%	0	0
Plan 2015	16/09/2015	29 710	0	219,43	100%	0	0	29 710	0	214,13	100%	0	0
Plan 2016 *	16/09/2016	30 187	0	219,43	100%	0	0	30 187	25 822	214,13	100%	0	5 529
Plan 2017 *	04/09/2017	30 730	26 053	219,43	100%	127	5 717	30 730	26 105	214,13	100%	345	5 590
Plan 2018 *	06/09/2018	35 564	0	219,43	100%	0	0	35 564	0	214,13	100%	2 490	0
Plan 2019 (1) *	06/09/2019	14 250	12 692	219,43	91%	672	2 526	14 250	13 131	214,13	66%	1 361	1 854
Plan 2019 (2) *	20/12/2019	6 091	5 653	219,43	75%	294	933	6 091	5 872	214,13	51%	619	639
TOTAL						1 093	9 176					4 815	13 612

* nombre d'actions acquises estimé

Effectifs moyens

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Techniciens de la banque	1 965	2 040	-75	-4%
Cadres	2 122	2 180	-58	-3%
Total	4 087	4 220	-133	-3%
Dont France	3 002	3 078	-76	-2%
Dont étranger	1 085	1 142	-57	-5%

27b. Autres charges d'exploitation

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Impôts et taxes	-30 222	-29 043	-1 179	4%
Locations	-23 455	-20 847	-2 608	13%
- locations à court terme d'actifs	-3 172	-2 087	-1 085	52%
- locations d'actifs de faible valeur/substituables	-17 988	-16 435	-1 553	9%
- autres locations	-2 295	-2 325	30	-1%
Autres services extérieurs	-75 013	-75 867	854	-1%
Autres charges diverses	-386	-1 058	672	-64%
Total	-129 076	-126 815	-2 261	2%

27c. Dotations / reprises sur amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Amortissements :	-21 997	-22 680	683	-3%
- immobilisations corporelles	-19 721	-19 919	198	-1%
dont droits d'utilisation	-9 650	-9 394	-256	3%
- immobilisations incorporelles	-2 276	-2 761	485	-18%
Dépréciations :	-281	548	-829	-151%
- immobilisations corporelles	0	548	-548	-100%
- immobilisations incorporelles	-281	0	-281	
Total	-22 278	-22 132	-146	1%

Note 28 : Coût du risque

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 800	-4 096	2 296	-56%
- pertes attendues à terminaison (S2)	6 455	-10 183	16 638	-163%
- actifs dépréciés (S3)	1 787	-6 837	8 624	-126%
Total	6 442	-21 116	27 558	-131%

30.06.2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	-17 097	15 297				-1 800
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	1				1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-15 966	14 122				-1 844
- dont location financement	-1 287	137				-1 150
- Actifs financiers au coût amorti - titres	-205	191				-14
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	193				193
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-926	790				-136
pertes attendues à terminaison (S2)	-32 731	39 186				6 455
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-28 399	33 141				4 742
- dont location financement	-376	1 447				1 071
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-4 141	4 720				579
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-191	1 325				1 134
Actifs dépréciés (S3)	-39 120	61 197	-16 078	-5 062	850	1 787
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	-312	0	-312
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-36 821	59 709	-16 073	-4 750	850	2 915
- dont location financement	-643	563	-456	-4	0	-540
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	-2 299	1 488	-5	0	0	-816
Total	-88 948	115 680	-16 078	-5 062	850	6 442

30.06.2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	-19 236	15 140				-4 096
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-18 185	13 938				-4 247
- dont location financement	-901	89				-812
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	354				354
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-105	205				100
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-946	643				-303
pertes attendues à terminaison (S2)	-33 306	23 123				-10 183
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-32 299	22 652				-9 647
- dont location financement	-1 692	45				-1 647
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-1	2				1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-1 006	469				-537
Actifs dépréciés (S3)	-47 663	52 400	-7 084	-5 290	800	-6 837
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	-344	0	-344
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-46 286	50 811	-7 084	-4 931	800	-6 690
- dont location financement	-830	404	-100	0	0	-526
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	-1 377	1 589	0	-15	0	197
Total	-100 205	90 663	-7 084	-5 290	800	-21 116

Note 29 : Gains ou pertes sur autres actifs

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Immobilisations corporelles et incorporelles	-58	-8	-50	625%
. Moins-values de cession	-197	-27	-170	630%
. Plus-values de cession	139	19	120	632%
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	16 006	-16 006	-100%
TOTAL	-58	15 998	-16 056	-100%

Note 30 : Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30.06.2021	30.06.2020	Variation
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0	0
TOTAL	0	0	0

Note 31 : Impôt sur les bénéficesDécomposition de la charge d'impôt

	30.06.2021	30.06.2020	Variation	
Charge d'impôt exigible	-6 511	-3 938	-2 573	65%
Charge d'impôt différé	-6 734	4 445	-11 179	-251%
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-293	1 522	-1 815	-119%
TOTAL	-13 538	2 029	-15 567	-767%

3. NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

Note 32 : Recyclage des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2021	30.06.2020
	Mouvements	Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	175	-1 212
Sous-total	175	-1 212
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	-7 924	-755
Autres mouvements	3 237	-9 383
Sous-total	-4 687	-10 138
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	3 832	-1 425
Sous-total	3 832	-1 425
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente)		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total		
Réévaluation des immobilisations		
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	9 294	-5 823
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2 784	-9 003
TOTAL	5 830	-27 601

* sur intruments de dettes

Note 33 : Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2021			30.06.2020		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	175	0	175	-1 212	0	-1 212
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	-7 969	3 282	-4 687	-15 894	5 756	-10 138
Réévaluation des placements des activités d'assurance			0			0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	5 166	-1 334	3 832	-1 923	498	-1 425
Réévaluation des immobilisations			0			0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves			0			0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	12 361	-3 067	9 294	-7 583	1 760	-5 823
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2 784	0	-2 784	-9 003	0	-9 003
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	6 949	-1 119	5 830	-35 615	8 014	-27 601

V INFORMATIONS SECTORIELLES

En matière d'information sectorielle, le CMNE communique sur deux niveaux. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

Information sectorielle par activité (premier niveau)

Le groupe CMNE est organisé selon cinq pôles d'activité :

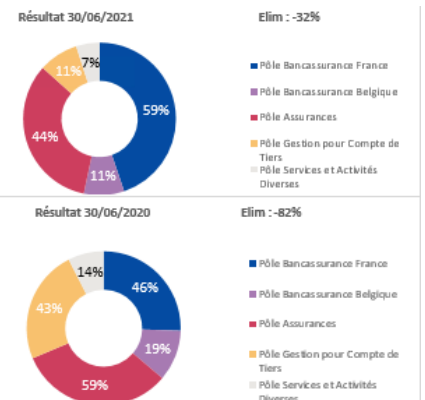
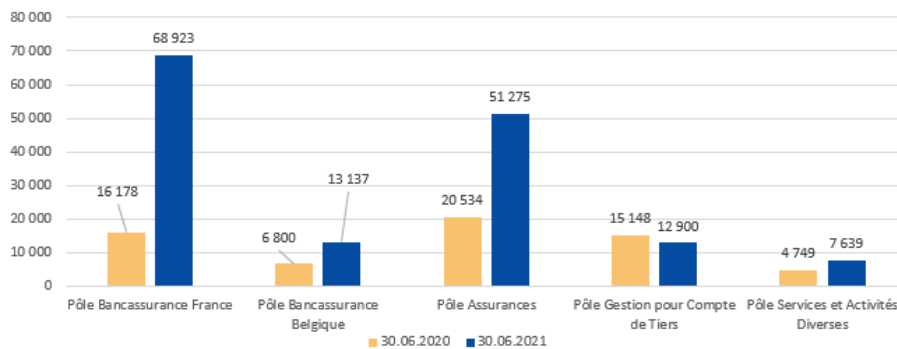
- Bancassurance France
- Bancassurance Belgique
- Assurances
- Gestion pour compte de tiers
- Services et activités diverses

Le détail des entités composant chacun de ces pôles d'activité est donné dans le périmètre.

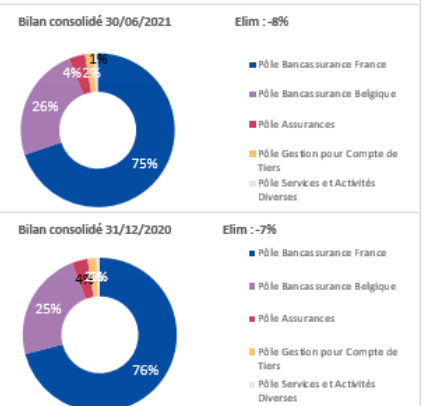
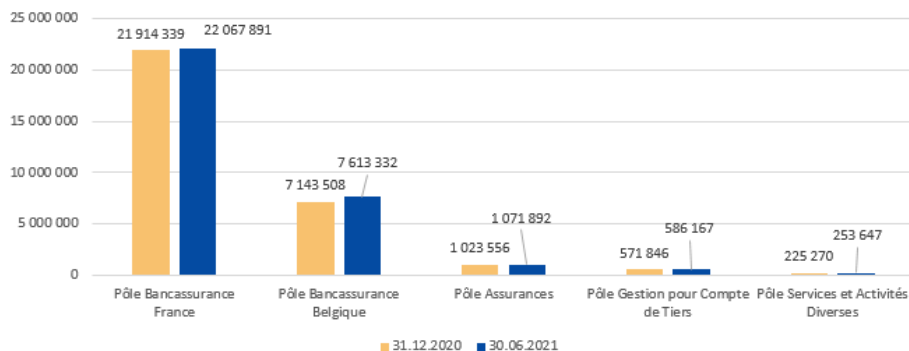
Résumé des contributions par pôle

	PNB		RBE		Résultat consolidé		Total bilan consolidé	
	30.06.2020	30.06.2021	30.06.2020	30.06.2021	30.06.2020	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2021
Pôle Bancassurance France	192 389	237 418	30 539	72 229	16 163	68 923	21 914 339	22 067 891
Pôle Bancassurance Belgique	122 201	122 890	12 043	12 386	6 800	13 137	7 143 508	7 613 332
Pôle Assurances	0	0	0	0	20 534	51 275	1 023 556	1 071 892
Pôle Gestion pour Compte de Tiers	67 089	95 086	-2 109	16 672	15 148	12 900	571 846	586 167
Pôle Services et Activités Diverses	1 600	1 548	746	798	4 749	7 639	225 270	253 647
Opérations spécifiques et éliminations	-21 741	-37 094	-21 741	-37 094	-28 512	-37 092	-2 055 345	-2 218 375
Total	361 537	419 848	19 477	64 991	34 881	116 782	28 823 174	29 374 554

Contribution au résultat (en K€, avant éliminations interpôles)



Contribution au total bilan (en K€, avant éliminations interpôles)



Synthèse bilan et résultat par pôles

ACTIF	31.12.2020	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		874 717	116 077	-	97 820	-	(44 527)	1 044 087
Instruments dérivés de couverture		33 386	-	-	-	-	(30 678)	2 708
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		3 332 069	527 007	-	6 553	521	(1 996 303)	1 869 847
Prêts et créances sur établissements de crédit		4 436 821	676 497	-	35 281	9 136	(163 475)	4 994 260
Prêts et créances sur la clientèle		12 581 773	5 607 799	-	2 201	-	(96 609)	18 095 164
Ecart de rééval des PTF couverts en taux		41 266	21 958	-	-	-	-	63 224
Titres au coût amorti		43 597	-	-	-	-	-	43 597
Placements des activités d'assurance		-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers		246 209	138 845	-	118 238	1 834	(1 658)	503 468
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	1 023 556	28 774	196 108	273 691	1 522 129
Immobilisations corporelles et incorporelles		322 474	55 325	-	92 592	16 947	(3 035)	484 303
Ecarts d'acquisition		2 027	-	-	190 387	724	7 248	200 386
TOTAL		21 914 339	7 143 508	1 023 556	571 846	225 270	(2 055 345)	28 823 174

ACTIF	30.06.2021	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		567 669	5 844	-	80 297	-	(44 527)	609 283
Instruments dérivés de couverture		25 435	2 194	-	-	-	(24 434)	3 195
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		2 917 525	469 107	-	8 599	744	(2 107 225)	1 288 750
Prêts et créances sur établissements de crédit		5 088 929	626 110	-	63 506	7 719	(196 500)	5 589 764
Prêts et créances sur la clientèle		12 778 933	6 217 404	-	2 254	-	(122 913)	18 875 678
Ecart de rééval des PTF couverts en taux		28 785	13 804	-	-	-	-	42 589
Titres au coût amorti		68 583	-	-	-	-	-	68 583
Placements des activités d'assurance		-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers		257 837	149 792	-	113 832	1 030	(682)	521 809
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	1 071 892	29 545	227 007	273 692	1 602 136
Immobilisations corporelles et incorporelles		332 168	129 077	-	97 703	16 423	(3 035)	572 336
Ecarts d'acquisition		2 027	-	-	190 432	724	7 248	200 431
TOTAL		22 067 891	7 613 332	1 071 892	586 168	253 647	(2 218 376)	29 374 554

PASSIF	31.12.2020	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		150 339	5 091	-	209	-	(538)	155 101
Instruments dérivés de couverture		49 457	33 842	-	-	-	(30 140)	53 159
Dettes envers les établissements de crédit		886 093	11 857	-	114 309	2 613	(151 501)	863 371
Dettes envers la clientèle		14 333 109	6 147 586	-	-	431	(18 466)	20 462 660
Dettes représentées par un titre		2 025 522	7 209	-	-	-	-	2 032 731
Ecart de rééval des PTF couverts en taux		-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers		360 286	175 083	-	189 812	313	(1 685)	723 809
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-	-	-	-	-	-
Provisions		85 802	60 227	-	2 215	139	-	148 383
Dettes subordonnées		818 517	93 553	-	-	-	(90 117)	821 953
Intérêts minoritaires		36 122	(327)	-	7 131	-	28	42 954
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)		3 117 944	597 636	972 539	235 293	173 678	(1 741 170)	3 355 920
Résultat de l'exercice (part du groupe)		51 148	11 751	51 017	22 878	48 096	(21 757)	163 133
TOTAL		21 914 339	7 143 508	1 023 556	571 846	225 270	(2 055 345)	28 823 174

PASSIF	30.06.2021	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		141 640	4 339	-	(0)	-	0	145 979
Instruments dérivés de couverture		38 915	25 633	-	-	-	(24 434)	40 114
Dettes envers les établissements de crédit		856 661	119 570	-	143 702	2 249	(277 570)	844 612
Dettes envers la clientèle		14 894 648	6 453 602	-	-	386	(41 986)	21 306 650
Dettes représentées par un titre		1 457 555	6 477	-	-	-	-	1 464 032
Ecart de rééval des PTF couverts en taux		-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers		498 133	233 496	-	176 107	556	(709)	907 583
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-	-	-	-	-	-
Provisions		82 661	44 907	-	1 827	139	-	129 534
Dettes subordonnées		820 050	1 934	-	-	-	-	821 984
Intérêts minoritaires		35 408	(319)	-	6 449	-	23	41 561
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)		3 173 297	710 556	1 020 617	245 182	242 678	(1 836 607)	3 555 723
Résultat de l'exercice (part du groupe)		68 923	13 137	51 275	12 901	7 639	(37 093)	116 782
TOTAL		22 067 891	7 613 332	1 071 892	586 167	253 647	(2 218 375)	29 374 554

COMPTE DE RESULTAT	30.06.2020	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PRODUIT NET BANCAIRE		192 389	122 201	-	67 089	1 600	(21 741)	361 537
<i>dont marge nette d'intérêt</i>		86 585	103 354	-	(658)	(30)	(14)	189 237
<i>dont commissions</i>		94 594	16 447	-	-	-	(2 817)	108 224
Frais généraux		(161 850)	(110 158)	-	(69 198)	(854)	-	(342 060)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		30 539	12 043	-	(2 109)	746	(21 741)	19 477
Coût du risque		(17 263)	(3 817)	-	26	(62)	-	(21 116)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 276	8 226	-	(2 083)	684	(21 741)	(1 639)
Quote-part de résultat des entreprises MEE		-	-	20 534	164	4 124	(6 771)	18 051
Gains ou pertes sur autres actifs		(4)	(6)	-	16 008	-	-	15 998
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		13 272	8 220	20 534	14 089	4 808	(28 512)	32 410
Impôts sur les bénéfices		3 156	(1 413)	-	345	(59)	-	2 029
Gains & pertes nets d'impôts / act abandon		-	-	-	3 448	-	-	3 448
RESULTAT NET TOTAL		16 428	6 807	20 534	17 882	4 749	(28 511)	37 887
Intérêts minoritaires		265	7	-	2 734	-	1	3 007
RESULTAT NET (part du groupe)		16 163	6 800	20 534	15 148	4 749	(28 512)	34 881

COMPTE DE RESULTAT	30.06.2021	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PRODUIT NET BANCAIRE		237 418	122 890	-	95 086	1 548	(37 094)	419 848
<i>dont marge nette d'intérêt</i>		91 204	101 250	-	(570)	(15)	210	192 079
<i>dont commissions</i>		99 467	18 689	-	123	-	(4 070)	114 209
Frais généraux		(165 189)	(110 504)	-	(78 414)	(750)	-	(354 857)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		72 229	12 386	-	16 672	798	(37 094)	64 991
Coût du risque		4 553	2 374	-	(466)	(19)	-	6 442
RESULTAT D'EXPLOITATION		76 782	14 760	-	16 206	779	(37 094)	71 433
Quote-part de résultat des entreprises MEE		-	-	51 275	1 945	7 015	1	60 236
Gains ou pertes sur autres actifs		12	(65)	-	(5)	-	-	(58)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		76 794	14 695	51 275	18 146	7 794	(37 093)	131 611
Impôts sur les bénéfices		(7 669)	(1 550)	-	(4 164)	(155)	-	(13 538)
Gains & pertes nets d'impôts / act abandon		-	-	-	(20)	-	-	(20)
RESULTAT NET TOTAL		69 125	13 145	51 275	13 962	7 639	(37 093)	118 053
Intérêts minoritaires		202	8	-	1 062	-	(1)	1 271
RESULTAT NET (part du groupe)		68 923	13 137	51 275	12 900	7 639	(37 092)	116 782

Ⓢ Information sectorielle par zones géographiques (deuxième niveau)

Pays	Produit net bancaire	Effectifs	Résultat
ALLEMAGNE	2 837	30	-1 346
BELGIQUE	122 890	1 021	13 137
ESPAGNE	242	4	-41
ETATS UNIS D AMERIQUE	-1	2	-29
FRANCE	290 076	3 002	105 919
HONG-KONG	0	0	-515
ROYAUME-UNI	3 803	28	-343
TOTAL	419 848	4 087	116 782

VI AUTRES INFORMATIONS

🕒 Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées

❖ Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

❖ Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1er janvier 2022.

❖ Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

❖ Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;

- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.

- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur ;

- IAS 41 – Agriculture : il permet d'aligner la mesure de la juste valeur d'IAS 41 avec celle des autres normes IFRS.

🕒 Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne

❖ IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2 pour la valorisation des passifs. La mécanique du compte de résultat s'en trouve modifié, en raison de l'amortissement de la marge contractuel de services d'assurance, qui représente les résultats attendus sur la vie des contrats.

Dans le cadre des amendements à IFRS 17 publiés par l'IASB en juin 2020, la date d'application d'IFRS 17 initialement prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 telle que publiée en 2017 et amendée en 2020 est en cours d'adoption par les instances européennes

Fin février 2020, l'IASB s'est confirmé le maintien en l'état des exigences de la granularité des calculs de provisions et le regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles). Celles-ci demeurent inchangées, malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation. Le 30 Septembre 2020, l'EFRAG a publié un projet d'avis favorable sur l'adoption de la norme IFRS 17, à l'exception du sujet des cohortes annuelles qui n'a pas fait l'objet d'un consensus.

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17. Le Groupe poursuit ses réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

❖ **Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables**

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

❖ **Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable**

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

❖ **Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction**

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

❖ **Amendements à IFRS 16 - Concessions de loyers**

Il prolonge les mesures de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers jusqu'au 30 juin 2022 (au lieu du 30 juin 2021), dans le cadre de la crise Covid-19. Cet amendement prévoit une permanence des méthodes par rapport à l'amendement initial.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe n'est pas impacté par ces dispositions.

Ⓢ **Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti**

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables à la date d'arrêté. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, les comptes des autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée à la date d'arrêt.

30.06.2021						
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins vues latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	25 610 311	23 184 742	2 425 569	0	5 822 007	19 788 308
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 631 317	4 240 481	1 390 836	0	5 631 321	0
Prêts et créances à la clientèle	19 910 411	18 875 678	1 034 733	0	122 103	19 788 308
Titres	68 583	68 583	0	0	68 583	0
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	25 019 871	24 437 278	582 593	863 029	14 153 117	10 003 727
Dettes envers les établissements de crédit	844 697	844 612	85	0	844 686	13
Dettes envers la clientèle	21 786 568	21 306 650	479 918	0	11 782 854	10 003 714
Dettes représentées par un titre	1 522 952	1 464 032	58 920	0	1 522 952	0
Dettes subordonnées	865 654	821 984	43 670	863 029	2 625	0

Montants en K€						
30.06.2020						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins vues latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	23 497 766	21 413 811	2 083 955	0	6 176 657	17 321 109
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 605 441	3 844 057	761 384	0	4 604 421	1 020
Prêts et créances à la clientèle	18 888 587	17 566 016	1 322 571	0	1 568 498	17 320 089
Titres	3 738	3 738	0	0	3 738	0
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	23 875 506	23 470 201	405 305	765 712	13 749 110	9 360 684
Dettes envers les établissements de crédit	897 185	897 182	3	0	897 185	0
Dettes envers la clientèle	20 049 224	19 623 186	426 038	0	10 688 540	9 360 684
Dettes représentées par un titre	2 145 175	2 126 414	18 761	0	2 145 175	0
Dettes subordonnées	783 922	823 419	-39 497	765 712	18 210	0

Parties liées

	30.06.2021		30.06.2020	
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs	202 918	155 633	1 370 267	178 899
Actifs à la juste valeur par résultat	10 592	0	10 755	0
Actifs financiers au coût amorti	189 389	152 696	1 356 071	175 458
<i>dont comptes ordinaires</i>	0	0	0	0
Actifs divers	2 937	2 937	3 441	3 441
Passifs	763 547	213 582	1 064 922	417 934
Dettes envers les établissements de crédit	544 693	0	596 988	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	7 547	0	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	44 893	44 893	133 527	133 527
Dettes envers la clientèle	16 747	16 747	12 707	12 707
Dettes représentées par un titre	157 214	151 942	307 837	257 837
Dettes subordonnées	0	0	13 863	13 863

	30.06.2021		30.06.2020	
	Entités consolidées par integration globale	Entités consolidées par mise en equivalence	Entités consolidées par integration globale	Entités consolidées par mise en equivalence
Intérêts reçus	2 814	2 814	2 861	2 838
Intérêts versés	2 680	0	-4	0
Commissions reçues	56 247	56 247	53 927	53 927
Commissions versées	-412	-1 960	-632	-1 642
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	0	0	2 154	0
Autres produits et charges	0	-881	0	-1 093
PNB	61 329	56 220	58 306	54 030
Frais généraux	92	-25 925	-76	-23 912

	30.06.2021		30.06.2020	
	Entités consolidées par integration globale	Entités consolidées par mise en equivalence	Entités consolidées par integration globale	Entités consolidées par mise en equivalence
Engagements de financement donnés	11 000	0	21 000	0
Engagements de garantie donnés	37 852	0	32 670	0

La colonne "intégration globale" reprend les opérations déclarées par les entités consolidées selon cette méthode avec le reste du Groupe Crédit Mutuel (hors CMNE). La colonne "mise en équivalence" recense les opérations internes au CMNE, non éliminées du fait de la méthode de consolidation de ces entités.

Événements postérieurs à la clôture

Néant